



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
des services de l'État
dans le Jura
2015




PRÉFET DU JURA



EDITORIAL



Le rapport d'activités 2015 des services de l'État dans le département du Jura que j'ai le plaisir de vous présenter, permet de retracer les principales actions engagées et de mettre en lumière, de manière synthétique, le rôle de l'État.

La présentation du rapport constitue, chaque année, un moment d'échanges et de dialogue avec les élus du conseil départemental.

L'année 2015 a été marquée par les attentats qui ont frappé notre pays et une crise migratoire sans précédent, touchant toute l'Europe. Dans ce contexte particulier, la protection de la population est une préoccupation majeure pour l'État.

Mon engagement, comme celui des forces de sécurité, reste donc entier et permanent afin de garantir la sûreté des citoyens, tout en poursuivant les missions de valorisation de l'emploi et du développement économique, ainsi que l'action en faveur de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire.

Avec la création de la région Bourgogne-Franche-Comté, au 1^{er} janvier 2016, et le renforcement de l'intercommunalité voulu par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, les services de l'État se sont mobilisés tout au long de l'année pour préparer les évolutions qui accompagnent cette réforme, en partenariat avec les collectivités territoriales.

La présentation de ce rapport est également pour moi, l'occasion de saluer le travail et l'engagement sans réserve des agents des services de l'État dans le Jura, qui, en offrant aux citoyens un service public de qualité, ont permis l'obtention du label de qualité QualiPréf 2.0.

Jacques QUASTANA

Préfet du Jura

Table des matières

I. Assurer la sécurité des citoyens	1
1. Garantir la sécurité des personnes et des biens	1
2. Anticiper et gérer les risques	3
3. Agir pour la sécurité routière	3
4. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations	4
4.1 Protection du consommateur : loyauté des transactions, sécurité du consommateur et sécurité sanitaire	4
4.2 Santé animale	4
II. Promouvoir l'emploi et le développement économique	6
1. Faciliter l'accès à l'emploi	6
1.1 La situation de l'emploi dans le département	6
1.2 Favoriser l'insertion professionnelle en mobilisant les contrats aidés et en développant l'apprentissage	6
1.3 Le forum pour l'emploi	8
2. Encourager l'activité économique sur le territoire	8
2.1 Soutenir les entreprises en difficulté : cellules de veille, prévention des difficultés	9
2.2 Accompagner les entreprises dans leur développement : soutien aux filières industrielles, redressement productif	9
2.3 Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, CICE	11
3. Soutenir le secteur agricole et forestier	12
3.1 La mise en œuvre de la PAC 2014-2020	12
3.2 Bilan des installations de jeunes agriculteurs aidés en 2015	12
3.3 Le plan de soutien à l'élevage	12
3.4 Soutien de l'économie forestière en favorisant la mobilisation de la filière bois	13
III. Garantir la cohésion sociale	15
1. Renforcer la cohésion urbaine	15
1.1 La nouvelle politique de la ville	15
2. Lutter contre l'exclusion	16
2.1 Garantir l'accueil des demandeurs d'asile	16
2.2 Accompagner l'insertion par l'activité économique	16
3. Renforcer la politique du logement	17
3.1 Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) : hébergement d'urgence	17
4. Promouvoir la jeunesse et la citoyenneté	18
4.1 Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours	18
4.2 Le service civique	18
4.3 L'offre éducative	18
5. Entretenir le devoir de mémoire	20
IV. Aménager et préserver durablement le territoire	22
1. Accompagner les collectivités territoriales	22
1.1 Rationaliser l'intercommunalité	22
1.2 Le déploiement de la dématérialisation entre les collectivités et les comptes publics	23
1.3 L'organisation des élections départementales et régionales	24
1.4 Soutenir financièrement les territoires	25
2. Préparer la transition écologique et énergétique	27
2.1 Protéger les ressources naturelles et préserver la biodiversité	27
2.2 Préserver l'environnement	27
V. Moderniser l'Etat	29
1. Simplifier le service rendu aux usagers en préfecture et sous-préfecture	29
1.1 Poursuivre la démarche de simplification des démarches administratives	29
2. Communiquer numériquement	30

I. Assurer la sécurité des citoyens

1. Garantir la sécurité des personnes et des biens

La mise en œuvre de l'état d'urgence suite aux attentats de 2015

A la suite des attentats coordonnés ayant frappé Paris et Saint-Denis, le 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré par décret du 14 novembre 2015. Le Parlement a prolongé l'état d'urgence pour une durée de trois mois (26 novembre 2015 au 26 février 2016).

➤ Ses dispositifs

Dans le cadre de l'état d'urgence, les contrôles aux frontières ont été rétablis aux points de passages frontaliers avec la confédération Helvétique à La Cure et à Bois d'Amont, ainsi qu'à l'aéroport international de Dole-Tavaux. Les services des douanes et de la gendarmerie ont été mobilisés en ce sens.

Des réunions de l'état-major de sécurité réunissant les forces de sécurité sous la présidence du Préfet et en lien étroit avec le procureur de la République, se sont tenues régulièrement.

13 perquisitions administratives ont été effectuées sur le département tant en secteur police qu'en secteur gendarmerie nationale. Les objectifs ont été choisis en concertation avec les différents services de renseignement. Certaines de ces perquisitions ont donné lieu à des procédures judiciaires incidentes dont la plupart pour détention de stupéfiants.

Enfin, une mesure individuelle de remise d'armes a été prise dans le département.

➤ VIGIPIRATE



Le nouveau plan VIGIPIRATE organisé autour de deux niveaux de posture («vigilance» et «alerte-attentat»), est entré en vigueur en février 2014. La mise en place de ces mesures s'est faite en liaison étroite avec les forces de police, de gendarmerie et la délégation militaire départementale. Le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) a piloté et organisé, tout au long de l'année, des actions d'information et de communication à destination des maires et des opérateurs publics et privés afin de leur transmettre les instructions du gouvernement et de leur donner les outils pratiques nécessaires pour assurer la sécurité du public qu'ils accueillent.

Le domaine de la protection des opérateurs des secteurs d'activité d'importance vitale représente une part importante de l'activité du SIDPC et nécessite l'organisation d'un partenariat inter-services permettant d'assurer la bonne réalisation des mesures de protection réglementaires et opérationnelles des établissements concernés.

A la suite des événements de 2015 notamment en Isère et dans les Bouches-du-Rhône, les 4 sites (soit 6 établissements) soumis à la directive Seveso dans le Jura ont été inspectés conjointement par les forces de sécurité intérieures et par les inspecteurs des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Ces visites n'ont pas révélé de non-conformités notables au regard de la sûreté de ces sites.

La prévention de la radicalisation

La prévention de la radicalisation est une préoccupation majeure depuis le printemps 2014, date de la mise en place du numéro vert permettant des signalements. Près de 30 signalements ont été examinés dont 4 issus de la plate-forme du centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) (numéro vert). Les autres sont de l'initiative des services de sécurité ou des partenaires.



Une cellule de suivi de la prévention de la radicalisation s'est réunie, à plusieurs reprises en 2015, afin d'examiner des situations individuelles et des actions à mettre en œuvre.

Des actions de prévention ont également été financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de plus de 20 000 €. Ces actions ont été menées par des collectivités locales ou des associations et également pour une sensibilisation dans les collèges et lycées du département en partenariat avec l'Education Nationale.

La lutte contre la délinquance

La délinquance dans le département du Jura est restée stable en 2015, les tendances observées sont sensiblement similaires à celles observées au niveau national. La mobilisation des forces de police et de gendarmerie en est à l'origine.

➤ Les atteintes aux biens



Les atteintes aux biens (qui correspondent aux vols avec ou sans violences et aux destructions et dégradations) sont globalement stables par rapport à 2014, avec 4984 faits enregistrés contre 4946 en 2014 (+0,8%).

- Les vols sans violence (vols de voiture, cambriolages...), qui sont les types de vol les plus fréquents, ont enregistré une augmentation de 1,3 % dans le département (au niveau national, la tendance est à la baisse, elle s'établit à -1 %) avec 4 433 faits enregistrés en 2015, contre 4 372 en 2014. A noter néanmoins qu'en tendance pluriannuelle, ce phénomène est en baisse par rapport à l'année 2012 (en 2012, le nombre de faits constatés était de 4 615).
- Les cambriolages (tous lieux confondus) sont en hausse annuelle de 10% dans le département, portant le nombre de cambriolages à 1 104 cambriolages par an (contre 1 003 en 2014).

Toutefois, les cambriolages de logement sont en baisse de 3,8%, avec 528 faits constatés en 2015 (contre 549 faits en 2014). Pour ce phénomène moins sensible aux caractéristiques démographiques et urbaines, le département est proche de la moyenne nationale (évolution nulle au niveau national du nombre de cambriolages dans les logements).

- Les cambriolages de locaux industriels et commerciaux ont, quant à eux, connu une forte augmentation de 69,91 % portant le nombre de faits constatés de 226 en 2014 à 384 en 2015. Cette évolution est constatée tant en zone police que gendarmerie.

➤ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (faits de violences qu'elles soient ou non crapuleuses, c'est-à-dire dans l'intention de commettre un vol) marquent une légère augmentation, à l'instar des tendances nationales. Ces faits sont en augmentation annuelle de 8,30% (+6 % au niveau national), avec près de 1201 faits enregistrés (1109 en 2011).

➤ Les escroqueries et infractions économiques et financières

On note une forte baisse, après une progression constante ces dernières années, du nombre de faits, de 18,68 % (1 010 faits cette année contre 1 242 en 2011). Ce phénomène reste toutefois à un niveau élevé et suit l'évolution des modes de vie et de consommation, notamment avec le développement du commerce en ligne, ce qui complique les investigations et interpellations s'agissant de méfaits souvent commis depuis l'étranger.

Le partenariat avec les polices municipales

Douze polices municipales agissent en complémentarité avec la police et la gendarmerie nationales, dans le cadre, pour 5 d'entre elles, de conventions de coordination. Deux communes (Dole et Saint-Claude) ont effectué des demandes pour armer avec une arme létale leur police municipale et ont obtenu cette autorisation après s'être mises en conformité avec la réglementation. Ces deux collectivités ont sollicité et obtenu la remise temporaire de 15 armes de l'État.

Par ailleurs, 17 gilets pare-balles ont été subventionnés par le fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au profit de 3 communes du département qui en ont fait la demande.

S'agissant de la vidéoprotection, 5 dossiers portés par des collectivités locales, ont été transmis en 2015 au ministère de l'Intérieur. Une commune s'est vue attribuer une aide de 9 152 €, les quatre autres dossiers sont en cours d'instruction.

Quatorze communes sont équipées d'un système de vidéoprotection (voie publique, parkings, bâtiments publics).

L'équipement des communes candidates au procès-verbal électronique (PVE) continue à être facilité. Deux nouvelles collectivités ont ainsi obtenu en 2015 une subvention pour sa mise en œuvre.



Prévention de la délinquance

En matière de prévention de la délinquance, les initiatives développées par les collectivités territoriales et par les associations (vers le soutien aux victimes, l'éducation à la citoyenneté et la prévention des violences intrafamiliales en particulier) ont, en 2015, été soutenues financièrement par l'État à hauteur de 76 361 € au titre du FIPD. 15 dossiers ont ainsi pu prétendre à ce fonds.

Enfin, les crédits alloués par la Mission interministérielle contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) se sont élevés à 33 553 € pour le Jura. 11 actions présentées par les associations et les collectivités territoriales (9 associations et 2 collectivités territoriales) ainsi que 18 actions proposées par 18 collèges et lycées ont pu être financées.



Les polices administratives

➤ Armes

En 2015, près de 30 000 armes sont en circulation (soumises au régime de l'autorisation ou de la déclaration) dans le département (3 de catégorie A, 9 352 de catégorie B, 20 437 de la catégorie C) . 704 armes relèvent de la catégorie D (armes soumises à enregistrement).

1 146 récépissés de déclaration d'armes (1 090 en 2014) ont été délivrés et 386 dossiers de demande d'autorisation (400 en 2014) ont été instruits par les services en 2015. Enfin, 25 armes ont fait l'objet d'un arrêté de saisie.

➤ Débits de boissons

4 établissements ont fait l'objet d'un avertissement (contre 7 en 2014) en raison d'un non respect de la législation relative aux débits de boissons et 10 établissements ont fait l'objet d'une fermeture administrative (contre 4 en 2014) allant de quelques jours à 3 mois.

➤ Fermeture administrative de sociétés

Conformément aux dispositions du code du travail, le préfet peut, sous certaines conditions, prononcer la fermeture administrative d'une société notamment en raison de l'emploi de ressortissants étrangers sans titre.

Ainsi, deux arrêtés préfectoraux prononçant une fermeture administrative ont été pris à l'encontre de deux sociétés jurassiennes, en décembre 2015.

➤ Manifestations sportives

Les services de la préfecture et des sous-préfectures ont traité en 2015 :

- 123 dossiers de manifestations sportives soumises à déclaration (dont 25 manifestations motorisées) et,
- 158 dossiers de manifestations sportives soumises à autorisation (dont 24 manifestations motorisées)

➤ Vidéoprotection

L'installation d'un système de vidéoprotection dans des lieux ou établissements ouverts au public ou sur la voie publique est strictement encadrée par la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité. Cette instance s'est réunie à 4 reprises en 2015, à raison d'une séance par trimestre.

149 autorisations ont été délivrées en 2015 contre 143 en 2014, soit :

- 85 demandes d'autorisation d'installer un système,
- 28 demandes de modification d'un système existant autorisé
- 36 demandes de renouvellement d'autorisation.

La commission départementale a procédé à 16 contrôles d'établissements ayant une autorisation (petits commerces, grandes surfaces, débit de tabac, pharmacie...).

2. Anticiper et gérer les risques

La planification ORSEC (l'organisation de la réponse de sécurité civile) est coordonnée et suivie par le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), qui, a ainsi piloté, au cours de l'année 2015, les travaux d'élaboration de différents plans : alerte météorologique, pandémie grippale, épizooties majeures et accident sur le réseau autoroutier A39-A36.

Le SIDPC a, par ailleurs, poursuivi la mise en place du système d'alerte et d'information de la population (SAIP). Il vise à moderniser le dispositif d'alerte des populations en cas de crise. Son déploiement consiste à raccorder à l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT), 13 sirènes, réparties sur 8 communes, situées dans trois bassins de risques identifiés à «enjeux forts» (risque industriel et inondation à cinétique rapide).



Le système d'envoi de l'alerte de la préfecture, par téléphone, mail ou sms, a été utilisé une quinzaine de fois en 2015 principalement dans le cas d'événements météorologiques ou lors des attentats.

Le SIDPC a organisé en 2015 quatre exercices de défense et de sécurité civile sur différentes thématiques : accident de transport de matière dangereuse, attaque terroriste sur le site du barrage de Vouglans, intempéries, accident d'un aéronef à l'aéroport de Dole-Jura. Ce dernier exercice d'une ampleur inédite dans le Jura, s'est déroulé le 30 septembre 2015 et a mobilisé environ 600 personnels dont 140 sapeurs pompiers.

A l'échelle communale, le plan communal de sauvegarde (PCS) est réalisé sous la responsabilité du maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion de crise (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Au 31 décembre 2015, 146 communes ont réalisé leur PCS sur les 175 communes soumises à cette obligation légale ; soit un taux de 83%.



L'activité des services concernés par la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) reste conséquente. Le département compte 1 107 établissements recevant du public soumis à visite périodique. En 2015, 158 établissements ont fait l'objet d'une visite périodique.

Les demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle instruites en 2015 sont au nombre de 30 (3 pour inondations et coulées de boue et 27 pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse).

3. Agir pour la sécurité routière

En matière de sécurité routière, il est à noter une tendance plus favorable au niveau départemental qu'au niveau national.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Accidents de la route	123	112	105	119	121	127
Personnes blessées	182	147	137	171	180	165
Personnes décédées	33	31	29	28	30	18

En ce qui concerne la politique de sécurité routière, on note une légère augmentation du nombre d'accidents dans le Jura, de 6 unités soit + 4,7%. Le nombre de personnes blessées s'élève à 165 contre 180 l'année dernière et 171 en 2013 soit une baisse de plus de 8% sur cette dernière année.

Enfin, le nombre de personnes décédées connaît une forte baisse, de 40 %. Le nombre des tués sur la route n'a jamais été aussi bas dans le département du Jura. Il n'est pas possible d'indiquer qu'un axe routier soit plus accidentogène qu'un autre, la répartition s'effectue sur l'ensemble du territoire.

S'agissant du domaine répressif, il est à noter que 1 097 suspensions administratives du permis de conduire ont été prises en 2015 contre 1086 en 2014.

Cette stabilisation masque néanmoins une évolution des comportements des usagers de la route, puisque le nombre de suspensions administratives prises à la suite d'une consommation excessive d'alcool a baissé de 12,60 % (528 contre 603 en 2014) alors que celles liées à la vitesse ont augmenté de 8,06 % et celles liées à la consommation de stupéfiants de 24,22 % (256 en 2015 contre 194 en 2014).

En 2015, 55 613 infractions ont été enregistrées par les 18 radars fixes que compte le département soit une baisse de 16 % par rapport à l'année 2014 (66 479 infractions relevées).

Année	Radars en fonctionnement	infractions relevées	Evolution par rapport à l'année précédente
2005	4	5 633	
2006	5	8 567	+52 %
2007	8	11 109	+30 %
2008	11	9 758	-12 %
2009	12	26 135	+168 %
2010	12	17 668	-32 %
2011	16	79 482	+350 %
2012	18	95 040	+20 %
2013	18	67 998	-28 %
2014	18	66 479	-2 %
2015	18	55 613	-16 %

L'action conjuguée des partenaires et acteurs nationaux et locaux a permis, ces dernières années, d'enregistrer des progrès significatifs en matière de sécurité routière. De nombreuses vies ont été épargnées.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2015 a assuré le financement à hauteur de 41 048 € des actions en matière de prévention. Les actions réalisées en 2015 ont permis de toucher un public nombreux. Certaines actions faisaient l'objet d'une reconduction alors que d'autres étaient totalement nouvelles.

4. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations

4.1 Protection du consommateur : loyauté des transactions, sécurité du consommateur et sécurité sanitaire

Les chiffres clés



- 501 dossiers d'enquêtes et d'information et 558 contrôles ont été traités pour veiller à la qualité de l'information du consommateur et au respect de ses droits, lutter contre les fraudes et les pratiques déloyales qui faussent la concurrence entre opérateurs et trompent le consommateur.
- 349 réclamations (112 accueils physiques et 237 saisines par courrier) ont été traitées et gérées dans le cadre de la mission d'accueil des consommateurs et des professionnels.
- 235 inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments ont été réalisées dans les établissements de production alimentaire agréés, notamment abattoirs, établissements de la filière laitière et établissements de restauration collective.
- 5 897 prélèvements, dont notamment 5 442 pour la recherche de trichines dans les abattoirs et 408 pour la déclinaison des plans nationaux de recherche et de contrôle, ont été effectués.
- 7 alertes liées à la présence de germes pathogènes (salmonelle, listeria) et 6 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été gérées.

4.2 Santé animale

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) participe à l'organisation et à la coordination d'un dispositif de surveillance de nombreuses maladies animales, auquel collaborent le groupement de défense sanitaire (GDS), les vétérinaires praticiens habilités ou mandatés par l'État et les laboratoires publics, parmi lesquels le laboratoire départemental d'analyses (LDA) du Jura. Ce dispositif, qui couvre de nombreuses espèces animales (bovins, ovins, caprins, porcs, volailles, équidés, animaux de compagnie, poissons, abeilles, faune sauvage), vise à détecter précocement l'apparition de maladies animales représentant un enjeu important pour la santé publique ou l'économie des filières animales.

Les tests de dépistage de maladies animales (tuberculose, brucellose, encéphalopathie spongiforme bovine, tremblante ovine et caprine, rage...) mis en œuvre dans ce cadre ont généré 60 suspicions en 2015, toutes

infirmées à l'issue des investigations menées par la DDCSPP et ses partenaires (enquêtes épidémiologiques, analyses...).

Dans le domaine de la santé animale, la DDCSPP du Jura a été particulièrement impactée par la réapparition en septembre 2015 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) en France continentale, où elle n'avait plus été observée depuis juin 2010. Cette maladie virale transmise par des moucheron affecte les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) et sauvages. Sans incidence sur la santé humaine ou la qualité des denrées (viande, lait...), elle est en revanche susceptible d'entraîner des pertes économiques dans les troupeaux touchés et d'entraver la circulation du bétail vers les zones indemnes, notamment à destination de pays étrangers offrant habituellement d'importants débouchés pour l'élevage français. Depuis l'automne 2015, la DDCSPP, en partenariat avec les vétérinaires sanitaires et les laboratoires officiels, a renforcé la surveillance de cette maladie dans le département. A ce jour, aucun foyer de FCO n'a été déclaré dans le Jura, qui a néanmoins été intégré dans la zone réglementée du fait de cas déclarés en Saône-et-Loire. En outre, une campagne de vaccination organisée par l'Etat a été mise en œuvre dans le Jura au dernier trimestre 2015 par la DDCSPP, en partenariat avec les vétérinaires sanitaires et le Groupement de Défense Sanitaire, notamment pour permettre le maintien des débouchés des bovins à l'étranger.

Par ailleurs, 177 inspections ont été réalisées par la DDCSPP pour veiller au respect des règles en vigueur dans les lieux hébergeant des animaux vivants ou morts (bien-être animal, identification et traçabilité animales, lutte contre les maladies animales, utilisation des médicaments vétérinaires, gestion des cadavres et sous-produits animaux, prévention des pollutions et nuisances générés par les élevages, détention, vente et présentation au public d'animaux de la faune sauvage). Ces inspections sont, soit programmées en fonction d'une analyse de risque, soit diligentées à la suite d'une plainte ou d'un signalement, par exemple en cas de situation potentielle de mauvais traitement.

La DDCSPP est également garante du respect des normes sanitaires régissant les mouvements internationaux de denrées alimentaires, d'animaux vivants, de produits génétiques et de sous-produits animaux. En 2015, elle a ainsi délivré aux entreprises exportatrices 2 157 certificats sanitaires.

II. Promouvoir l'emploi et le développement économique

1. Faciliter l'accès à l'emploi

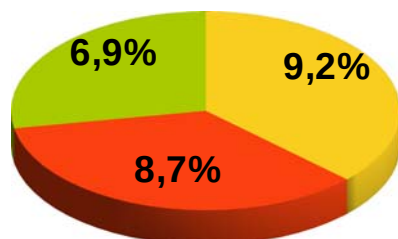
1.1 La situation de l'emploi dans le département

En décembre 2015, en données brutes, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A* s'est établi, dans le Jura à **10 621** (soit une hausse de 3,2 % par rapport à décembre 2014).

Le taux de chômage du Jura au 3^{ème} trimestre 2015 est de **7,9%** en hausse de 0,3 par rapport à 2014 bien en dessous, cependant, du niveau national (**10,2 %**) et régional (**9,5%**) pour la Bourgogne Franche-Comté.

Le taux de chômage du Jura est le plus faible des 8 départements de la région Bourgogne Franche-Comté.

Taux de chômage par bassin d'emploi :



- Lons-le-Saunier (+0,3% sur un an)
- Saint-Claude (+0,1%)
- Dole (+0,1%)

(*Sont inscrites à Pôle Emploi en catégorie A, les personnes immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée déterminée et n'ayant exercé aucune activité dans le mois).

Parmi les principales caractéristiques de la structure de l'emploi, on peut relever que la demande d'emploi progresse plus pour les **femmes** (+ 4,4 %) que pour les **hommes** (+2,2 %). 5 643 demandeurs d'emploi sont des hommes (53,2 %). 4 978 sont des femmes (46,8 %).

On enregistre en 2015 une sensible diminution des demandeurs d'emploi jeunes (âgés de moins de 25 ans) (- 7,1 %) alors que l'on observe une progression pour les publics âgés de 25 à 49 ans (+ 6,3 %), et une nette dégradation pour ceux de 50 ans et plus (+ 11,9 %).

Le nombre de **frontaliers** en Bourgogne Franche-Comté est de 32 398 dont 5 284 pour le Jura.

➔ En 2015, **513 licenciements pour motif économique** ont été notifiés à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont 46 résultant de liquidations judiciaires.

- 198 pour le bassin du Haut Jura
- 177 pour le bassin de Lons-le-Saunier
- 138 pour le bassin de Dole

21% des licenciements ont été prononcés dans le secteur des industries manufacturières, 17% pour le secteur de la construction, 15% pour la lunetterie, 10% pour les transports.....

➔ Par ailleurs, la DIRECCTE a homologué deux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour une entreprise de plus de 50 salariés ayant procédé à un licenciement collectif de plus de 10 salariés : dossiers MBPI du groupe GMD à Molinges (équipementier automobile) : 25 licenciements en deux temps ; et la société GRACE à Larnaud : 15 licenciements.

➔ Le nombre de demandes d'homologation de ruptures conventionnelles a été de 1 295 dans le département (41 de plus qu'en 2014). 1 090 demandes ont été homologuées par la DIRECCTE, soit 84 %. De plus, 25% des dossiers de rupture conventionnelle concernaient des salariés de plus de 50 ans.

1.2 Favoriser l'insertion professionnelle en mobilisant les contrats aidés et en développant l'apprentissage

Contrats aidés

➤ Analyse des résultats pour le secteur non marchand pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le Jura avec 1 021 CAE conclus pour un objectif de 909 CAE réalise 112% de son objectif et se situe à 7 points au-dessus du taux national (105%).

CAE	Objectif annuel	Prescriptions	% de réalisation
Pôle emploi	518	637	123.0%
Missions locales	173	184	106.4%
CAP emploi	38	43	113.2%
Conseil départemental	180	157	87.2%
TOTAL JURA	909	1021	112.32%

La durée moyenne globale des CAE est de 10,8 mois contre 10,5 au niveau de la France entière. Il est recommandé une durée de 12 mois pour les salariés en contrats aidés dans le secteur non marchand.

➤ Analyse des résultats pour le secteur marchand pour les contrats initiative emploi (CIE)

Le Jura, avec 235 CIE conclus et un état d'avancement d'environ 99 %, termine l'année 2015 avec un écart de 3 unités par rapport à l'objectif de 238 CIE. Le taux de réalisation est inférieur au niveau national (112 %).

CIE	Objectif annuel	Prescriptions	% de réalisation
Pole emploi	160	177	110.6%
Missions locales	17	25	147.1%
CAP emploi	11	11	100%
Conseil départemental	50	22	44.0%
Total Jura	238	235	98.74%

Emplois d'Avenir

Ce dispositif, réservé aux jeunes de moins de 26 ans (30 ans pour les travailleurs handicapés), sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP, ou résidant dans une zone urbaine sensible ou une zone de revitalisation rurale, a été opérationnel dès le mois de novembre 2012.



Le Jura dispose d'une enveloppe totale de 325 emplois d'avenir décomposée comme suit :

- 97 emplois d'avenir dans le secteur marchand
- 228 emplois d'avenir dans le secteur non-marchand

CAP Emploi et les missions locales sont les seuls prescripteurs de ce dispositif.

EAV secteur marchand	Objectif annuel	Prescriptions	% de réalisation
Missions locales	95	74	77.9%
CAP emploi	2	2	100%
TOTAL JURA	97	76	78.35%

EAV secteur non marchand	Objectif annuel	Prescriptions	% de réalisation
Missions locales	224	231	103.1%
CAP emploi	4	3	75%
TOTAL JURA	228	234	102.63%

Le Jura a un taux de réalisation des emplois d'avenirs, tous secteurs cumulés, inférieur au niveau national à un point (96 % au niveau national). Le secteur non marchand offre plus de contrats aidés que dans le

secteur marchand. Les objectifs 2015 ont connu une augmentation de 15% par rapport à 2014.

Alternance-apprentissage

Les chiffres de l'alternance dans le Jura pour 2015

Secteur privé			
Type de contrat	2014	2015	%
Contrat d'Apprentissage dont	1353	1248	-7.76%
Chambre de Commerce et industrie	540	497	-7.96%
Chambre d'Agriculture	132	161	+ 21%
Chambre des Métiers et Artisanat	681	590	- 13.36%
Contrat de professionnalisation	300	227	- 24.33%

Secteur public			
Type de contrat	2014	2015	%
Contrat d'Apprentissage	38	48	+20.83 %

Les contrats d'apprentissage dans le secteur privé ont connu une baisse sensible sauf pour le secteur de l'agriculture. En revanche, le secteur public a connu une très nette augmentation.

Dans le Jura, l'artisanat représente le secteur qui conclut le plus de contrats d'apprentissage, avant le commerce et l'industrie et l'agriculture. Cette répartition est propre au territoire jurassien qui dispose de nombreuses très petites entreprises (TPE) de type artisanal. En effet, la majorité des entreprises ayant recours à l'apprentissage sont des entreprises de moins de 10 salariés.

En 2015, l'Unité Départementale de la DIRECCTE a lancé une grande concertation sur les enjeux de l'apprentissage réunissant de nombreux acteurs autour de cette thématique : Pôle Emploi, missions locales, chambres consulaires, syndicats professionnels, etc.

L'APPRENTISSAGE
C'EST VOTRE AVENIR



WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR

Un plan départemental de promotion et de développement de l'apprentissage a été élaboré à l'issue de ces temps d'échanges autour de quatre axes d'intervention :

- Promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes au moment de leur orientation

- Accompagner les jeunes dans leurs projets et dans leurs contrats d'apprentissage
- Accompagner les employeurs vers et dans l'apprentissage
- Améliorer la relation employeurs/jeunes

Quelques actions phares ont été menées en 2015 :

- Organisation d'une réunion de rentrée au sein du CFA de Gevingey afin de sensibiliser les jeunes et les familles aux droits et aux devoirs des apprentis.
- Mobilisation du réseau de parrainage pour accompagner les acteurs du contrat d'apprentissage.
- Mise en place d'une charte avec l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) sur la valorisation du transfert des compétences et des savoirs.

Contrat de génération

Le contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise.

Il comprend 2 volets : la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent un jeune en CDI et maintiennent ou recrutent un salarié âgé.



Depuis le 17 mars 2013 et jusqu'à fin 2015, Pôle emploi Services comptabilise au niveau :

- national : 58 186 demandes d'aides ;
- régional : 2 089 demandes représentant 3,59% du poids total (objectif fixé de 1,4 %)
- départemental : 514 demandes, représentant près de 0,9 % du poids national (le poids théorique du Jura est d'environ 0,4 %).

Les entreprises de 50 à 300 salariés représentent 24 % des aides contrat de génération : elles constituent la cible privilégiée en 2015.

1.3 Le forum pour l'emploi

Au vu du succès des années précédentes, cette manifestation s'est déployée à l'échelle départementale pour cette nouvelle édition.

Fort de la présence de 70 employeurs et de l'affichage de plus de 200 offres, le forum a attiré environ 5 000 visiteurs, principalement issus des Bassins d'emploi de Lons le Saunier/Champagnole et de Dole.

Les employeurs ont en moyenne rencontré 57 personnes, et plus de 80% d'entre eux ont trouvé des profils qui les intéressaient en vue de recrutement.

L'édition 2016 se déroulera le 22 mars 2016 dans la salle des fêtes de Montmorot.

2. Encourager l'activité économique sur le territoire

2.1 Soutenir les entreprises en difficulté : cellules de veille, prévention des difficultés

L'organisation, mise en place fin 2008 pour endiguer les effets de la crise financière et économique, a été modernisée et simplifiée en 2015 avec le regroupement des différentes cellules et comités sous l'égide du Comité Départemental de Suivi et de Financement de l'Économie (CODEFI).

- Le CODEFI élargi s'est réuni sous la présidence du Préfet avec l'ensemble des partenaires économiques et financiers pour un échange de vue sur la conjoncture, la situation économique et l'emploi dans le Jura.
- Un CODEFI a été organisé en lien spécifique avec les conséquences économiques des attentats de Paris.
- la Cellule opérationnelle de suivi du CODEFI, composée du directeur départemental des finances publiques, du secrétaire général de la préfecture, des directeurs de l'URSSAF, de la Banque de France, du Travail, du Pôle 3E de la DIRECCTE ainsi que du procureur de la République, s'est réunie toutes les deux semaines pour analyser l'évolution des indicateurs économiques et mutualiser l'information sur l'activité des entreprises, afin de prévenir leurs difficultés. Fin 2015, cette instance a dépassé le cap des 200 séances de travail.

Ainsi, l'activité de soutien aux entreprises a concerné plusieurs centaines d'entreprises jurassiennes:

- En médiation du crédit, la Banque de France a étudié 12 dossiers contre 15 en 2014.
- La Commission des chefs de services financiers (CCSF) et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations sociales et de l'assurance chômage a étudié 22 demandes d'échéanciers pour les créances fiscales et sociales, contre 20 en 2014 et 14 en 2013.
- La direction du travail a été sollicitée pour environ 80 000 heures de chômage partiel contre 93 000 heures en 2014.

- Enfin, l'URSSAF a accordé environ 800 plans de règlement contre 880 plans en 2014.
- Simultanément, les comptables de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) ont procédé dans des délais raccourcis au paiement des mandats du secteur public local (4,30 jours en moyenne contre 5,10 jours en 2014), notamment au profit des entreprises.
- Ils ont aussi traité avec célérité (15 jours en moyenne) les demandes de restitution ou d'imputation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) 2014. Ainsi, au titre des rémunérations 2014, le dispositif du CICE a permis à 4 378 entreprises de bénéficier de plus de 32,2 M€

Les services de l'État à vocation économique se sont donc à nouveau fortement mobilisés, en relation étroite avec leurs partenaires, pour aider les entreprises à faire face aux difficultés et à préserver l'emploi.

2.2 Accompagner les entreprises dans leur développement : soutien aux filières industrielles, commissaires au redressement productif

La commission de surendettement

Présidée par le préfet et composée du directeur départemental des finances publiques (DDFiP), du directeur de la Banque de France, d'un représentant des banques, d'un représentant des associations familiales ou de consommateurs, d'une personne justifiant d'une expérience et d'une compétence juridique et d'une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, la commission se réunit tous les 15 jours à la Banque de France.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Banque de France.

En 2015, la commission s'est réunie 24 fois (2 séances par mois) et 892 dossiers ont été déposés.

Soit une diminution de 9,90 % par rapport à 2014.

Au plan national, la diminution est de 5,9 %.

- 45 % des dossiers enregistrés proviennent de dossiers qui sont déposés à nouveau en raison de changements dans la situation professionnelle des débiteurs (emploi précaire, chômage...) ou dans la situation familiale (divorce, séparation) et de grandes difficultés pour réaliser la vente d'un bien immobilier préconisée par la commission de surendettement.
- 38 % des dossiers font l'objet d'une mesure de rétablissement personnel (PRP) avec ou sans liquidation judiciaire.
- 78 % de l'encours des dettes est constitué par des dettes financières.

Sur ce pourcentage, 39 % représente des dettes financières de consommation et 37 % représente des dettes financières immobilières.

L'Appui aux Mutations Économiques en 2015

148 entreprises du département ont sollicité une demande de recours au dispositif de **l'activité partielle (chômage partiel)**, soit 26 de plus qu'en 2014.

Le volume global sollicité et accordé par la DIRECCTE a été de **713 155 heures** (23 % de plus qu'en 2014) pour près de 45 00 salariés concernés.

Néanmoins, les heures réellement chômées par ces entreprises se montent à **79 603**, soit 11,2 % des heures demandées ; par rapport à 2014, le repli est assez net avec un volume de 24,5 % des heures consommées et indemnisées en moins.

Parmi les secteurs d'activité principalement concernés, on signalera :

Plus de 616 000 euros ont été versés aux entreprises en 2015 par la DIRECCTE au titre de l'activité partielle

- Le Bâtiment (charpente, construction, maçonnerie),
- Les Travaux Publics,
- Le Bois (menuiserie, tableterie, scierie),
- La Plasturgie,
- Les Industries manufacturières.

Le recours à ce dispositif d'activité partielle traduit bien les difficultés économiques de ces secteurs en 2015, et surtout le manque de visibilité des chefs d'entreprise qui procèdent à des demandes de précaution avant tout, si l'on se réfère au volume d'heures réellement chômées.

Parallèlement, la mise en œuvre de **Plans de Formation** s'est poursuivie pendant les périodes de sous-activité en 2015 à travers des co-financements de l'Etat (Appui Mutations Economiques, Charte automobile, ADEC automobile, ADEC énergie, ADEC micromécaniques) pour

"100 semaines de mobilisation et d'initiatives pour les filières du Haut-Jura"

25 entreprises, pour un montant d'environ 300 000 € (prise en charge d'une partie des coûts de rémunération et des frais pédagogiques notamment).

En 2014 et 2015, la DIRECCTE de Franche-Comté a mené une opération expérimentale sur le territoire du Haut-Jura concernant quatre filières historiquement présentes : le bois, la plasturgie, la lunetterie et le décolletage. Intitulée "100 semaines de mobilisation et d'initiatives pour les filières du Haut-Jura", cette action a mobilisé 14 porteurs de projets, aux côtés de Pôle Emploi

et du Conseil régional de Franche-Comté, sur une trentaine d'actions à destination des entreprises, des actifs et des scolaires du bassin d'emploi, telles que :

- Promotion de l'emploi industriel auprès des scolaires ;
- Action prospective sur les besoins de main d'œuvre des entreprises du territoire et la création d'emplois locaux partagés ;
- Construction de plans de formation capables de répondre aux mutations techniques et organisationnelles des entreprises du bassin avec pour cible les salariés en poste et les fonctions clés impactant l'avenir de la filière ;
- Accompagnement de projets entre jeunes designers et entreprises de la filière bois autour de l'habitat et du mobilier des seniors ;
- Lancement d'une démarche d'écologie industrielle autour des thématiques suivantes : amélioration du tri des déchets et baisse de la consommation d'énergie ;
- Accompagnement d'entreprises en difficulté ou en développement (innovation...).

Une évaluation a été lancée à compter de septembre 2015 sur la conduite globale du dispositif, en complément de l'évaluation de chacune des actions. Un bilan prévisionnel indique que plus de 120 entreprises et plus de 705 scolaires ont bénéficié directement d'une action.

Cette opération expérimentale va évoluer vers la mise en œuvre d'un service public de l'emploi de proximité (SPEP) qui sera lancé en juin 2016. Afin de bien définir les actions et la gouvernance de cette instance, les élus du territoire participent activement à sa formalisation.

Projet Territoire Dole Revermont

A la suite de la réforme du SPEP, aux fragilités constatées sur le territoire, notamment en raison de nombreux licenciements et à la difficulté rencontrée par certains secteurs, les services de l'État ont décidé, de lancer l'élaboration d'un projet structurant pour le territoire. La démarche adopte une méthodologie de gestion de projet avec l'appui d'un cabinet extérieur. En parallèle, une charte d'engagement a été signée afin de concrétiser la mise en place de ce partenariat au service d'une dynamique économique pour le territoire. Cette démarche est innovante en raison de l'importance de la collaboration souhaitée. En effet, ce projet s'est construit dès le départ avec les acteurs du monde économique mais également avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Au terme des échanges des groupes de travail, 9 champs d'action prioritaires ont été retenus et proposés lors d'une restitution finale le 1er mars 2016 à tous les acteurs sociaux économiques du territoire :

- Tourisme ;
- Offre culturelle ;
- Attractivité et marketing territorial ;
- Attractivité foncière et immobilière pour les entreprises
- Économies collaborative et solidaire/économie basée sur les circuits courts ;
- Promotion des filières, entreprises et métiers porteurs et formations présentes ;

- Innovation et valorisation des formes de travail, de recrutement et de formation ;
- Circulation de l'information et gouvernance territoriale à l'échelle du bassin d'emploi ;
- Circulation de l'information et gouvernance territoriale à l'échelle des EPCI.

Ce projet se déclinera en 2016 en essayant de conserver cet esprit de co-construction et de partage.

2.3 Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, CICE

Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), mesure principale du pacte national pour la croissance, consiste en un allègement national de charges de 20Md€ permettant un regain de compétitivité des entreprises. La mise en œuvre du dispositif est prévue sur trois ans, avec un allègement de 10 Md€ dès la première année, puis 5 Md€ supplémentaires chacune des deux années suivantes.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est calculé sur la masse salariale brute comprise entre 1 et 2,5 SMIC.

Les entreprises ont la possibilité de pré-financer le CICE auprès du réseau bancaire ou auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI).

- En 2013, le montant du CICE s'est élevé à 26,8 Millions €.
- En 2014, il a atteint 23 Millions €.
- En 2015, 4378 entreprises ont été bénéficiaires du CICE pour un montant de 32,2 Millions €.

L'action de redynamisation économique des territoires



➤ La mission Vivendi dans le Haut Jura

Installée en mars 2008 à la suite de la mise en redressement judiciaire de la société Smoby, la mission Vivendi, qui avait initialement pour objectif de favoriser la création de 250 emplois dans le secteur du Haut Jura, a été reconduite jusqu'à fin 2012 pour permettre l'affectation de reliquat de crédits.

Compte tenu de l'excellence des résultats constatés (400 emplois créés), le groupe Vivendi a souhaité poursuivre l'opération.

C'est ainsi qu'une nouvelle mission s'est ouverte sur une période courant de juin 2013 à juin 2015 avec l'objectif d'accompagner la création de 150 emplois.

L'apport de fonds destiné à accompagner les entreprises dans leur projet de développement s'élève à 900 000 €

Le bilan final au 31 décembre 2015

14 entreprises ont été soutenues par le fonds Vivendi,
160 emplois programmés sur deux ans,
143 emplois nouveaux créés,
les entreprises ont procédé à 13,8 millions d'investissement,
le fonds Vivendi a été mobilisé à hauteur de 742 K€

Au total, sur la durée de la mission Vivendi (2008-2015), ce sont 555 emplois créés, 3 072 000 € de fonds Vivendi et 35 577 000 € de prêts bancaires, soit un effet levier de 8 (pour un euro de fonds Vivendi débloqué, les entreprises ont mobilisées 8 euros de financement auprès des banques).

➤ La convention de revitalisation Idéal Standard Industries France

À la suite de la fermeture du site Idéal Standard en 2011, une convention de revitalisation a été signée pour une durée de 3 ans entre l'État et Idéal Standard dans le but est de favoriser la création de 173 emplois.

Pour accompagner les entreprises locales créatrices d'emploi, un fonds de revitalisation de 945 000 € a été constitué par les entreprises signataires.

Fin 2013, les objectifs de la convention ont été totalement remplis (création de 201 emplois pour un objectif de 173 emplois).

En juin 2014, la convention a été reconduite pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2015, en raison de la disponibilité de fonds non utilisés.

Bilan final Fin 2015

68 entreprises ont été soutenues financièrement pour des créations d'emplois, **618 000 €** ont été versés aux entreprises,
286 emplois ont été validés dont 240 qui ont été créés.

3. Soutenir le secteur agricole et forestier

3.1 La mise en œuvre de la PAC 2014-2020 :

La réforme de la politique agricole commune (PAC) adoptée en 2013 est devenue pleinement effective en 2015.

Concernant les aides directes aux exploitations (1^{er} pilier de la PAC), la direction départementale des territoires (DDT) a conduit un important travail d'information et d'explication auprès des agriculteurs pour leur permettre d'assimiler le mieux possible les nombreuses mesures nouvelles, dans un contexte rendu difficile par la poursuite des négociations, souvent tendues, entre le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et la Commission européenne pour parvenir à finaliser certains dispositifs.



L'ampleur du travail a trouvé sa traduction dans un calendrier inhabituel, avec une période de déclaration PAC décalée et une phase d'instruction retardée qui se prolonge sur le début de l'année 2016.

Afin de pallier le retard de versement des aides du 1^{er} pilier de la PAC, un dispositif spécifique d'avance de trésorerie a été mis en place pour ne pas pénaliser les exploitants agricoles. Il a permis de verser 41,38 millions d'euros d'avance aux 1 523 exploitants en ayant fait la demande, soit plus de 90 % des bénéficiaires potentiels.

Sur le volet du développement rural (2^{ème} pilier de la PAC), le programme de développement rural (PDR) régional Franche-Comté a été approuvé le 17 septembre 2015 par la Commission européenne. Le Conseil régional est devenu autorité de gestion du fonds européen agricole et développement rural (FEADER). Il s'appuie sur les services de l'État et notamment la DDT pour l'animation et l'instruction des mesures agricoles et forestières.

La construction du programme et sa mise en œuvre ont conduit à de nombreux échanges avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les autres DDT et le Conseil régional.

3.2 Bilan des installations de jeunes agriculteurs aidés en 2015



Au cours des dernières années, en moyenne, 53 jeunes s'installaient chaque année. Aussi, avec 34 dossiers d'aides à l'installation engagés dans le Jura, pour un

montant total de 657 000 euros de dotation jeune agriculteur (DJA) l'année 2015 peut paraître atypique.

Cette baisse s'explique :

- Par le délai de mise en place du dispositif en début d'année (validation du PDR, organisation de la délégation du Conseil régional, autorité de gestion du FEADER, aux services de l'État) ;
- Par des années 2013 et 2014 exceptionnelles, avec beaucoup d'installations anticipées, notamment pour pouvoir bénéficier d'attributions laitières avant la fin des quotas.

En 2015, un tiers des dossiers concernaient des agriculteurs s'installant hors de l'exploitation familiale.

Enfin, 41 dossiers de demandes de prêts bonifiés ont été traités pour un montant de bonification des intérêts de prêts de 154 000 € environ.

3.3 Le plan de soutien à l'élevage



L'année 2015 restera également marquée par la crise qui touche l'élevage français du fait de la grande faiblesse des cours de la viande et du lait standard. En réponse à cette situation, le Gouvernement a décidé le 22 juillet la mise en œuvre d'un plan de soutien comportant un panel de mesures d'allègements des charges, financières, fiscales et sociales.

Bien que l'élevage jurassien soit partiellement protégé par la bonne santé économique de ses filières fromagères AOP, la DDT a été fortement sollicitée pour la mise en œuvre de ce plan dans le département avec :

- L'organisation de réunions régulières de la cellule d'urgence (13 réunions en 4 mois) pour piloter au plus près ces dispositifs ;
- Plus de 180 élevages, principalement situés en zone basse, et 7 coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) bénéficient d'un allègement de charges pour un montant total d'aide de 560 000 € ;
- 195 exploitants ont bénéficié d'une remise sur la taxe sur le foncier non bâti pour un montant d'aide de 188.000€.

A plusieurs reprises, soit en réunion soit dans la presse agricole, les représentants professionnels ont souligné l'implication des services de l'État, notamment de la DDT et DDFIP, dans la gestion de cette crise, leur réactivité et leur bonne coordination pour la mise en œuvre des mesures décidées au plan national.

3.4 Soutien de l'économie forestière en favorisant la mobilisation de la filière bois



Afin d'améliorer la mobilisation de la filière bois, un appel à projet régional a été lancé dans le cadre du plan de développement régional 2014-2020.

Il vise à améliorer la desserte interne des massifs forestiers ou à intervenir ponctuellement sur l'accès aux massifs en vue d'une mobilisation immédiate d'une ressource actuellement non accessible dans des conditions économiquement supportables, tout en s'attachant à une gestion durable des peuplements.



En pratique, cette opération vise à :

- Créer, particulièrement en forêt privée, des infrastructures forestières, en privilégiant les approches collectives,
- Créer des routes accessibles au transport routier de bois rond,
- Compléter le réseau de desserte existant en créant des plate-formes de stockage hors domaine public routier.
- Dans le département du Jura 22 dossiers ont été déposés et instruits par la DDT pour un montant total d'aide (FEADER + État) s'élevant à 402 338 €.

III. Garantir la cohésion sociale

1. Renforcer la cohésion urbaine

1.1 La nouvelle politique de la ville

2015 a été une année charnière de la nouvelle politique de la ville. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit notamment :

- le resserrement et la simplification de la géographie prioritaire ;
- la meilleure mobilisation des politiques de droit commun ;
- la mise en place de contrats de ville de nouvelle génération à caractère unique et global reposant sur une large mobilisation des acteurs ;
- l'association étroite des habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville par le biais des conseils citoyens et le renforcement de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes / hommes ;

La révision de la géographie prioritaire ainsi que la négociation des 3 contrats de ville pour la période 2015/2020 ont été conduites dans le Jura entre l'Etat, les Collectivités et les partenaires signataires sur la base d'un diagnostic partagé, de préconisations de priorités d'actions et d'interventions sur chaque volet de la nouvelle politique de la ville, à savoir la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique.

Durant ces travaux, la DDCSPP a été fortement impliquée, elle a eu un rôle pivot avec les services et opérateurs de l'Etat et un rôle d'animation avec les partenaires de la politique de la ville au premier rang desquels les collectivités.

Les contrats de ville de la Communauté d'agglomération du Grand Dole (CAGD) et de St Claude ont été signés le 29 septembre 2015.



Le contrat de ville de l'espace communautaire Lons-agglomération (ECLA) a été signé le 5 octobre 2015.

Conformément aux objectifs de la loi concernant la participation des habitants, les conseils citoyens ont été créés sur chaque quartier prioritaire ; ils associent

représentants des habitants et des acteurs du quartier (associations, professionnels).

Le Jura dispose également de :

- 3 équipes de réussite éducative en site politique de la ville à Lons le Saunier, Dole, St Claude et une équipe de réussite éducative à Morez.
- 7 postes adultes relais qui exercent des fonctions de médiation entre les habitants et les institutions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Politique de la ville 2015 :

En 2015, **96 projets** ont été soutenus par l'Etat au titre de la politique de la ville à hauteur de **512 765 €**, dont :

72 projets au titre de la politique de la ville pour 377 347 € ;

24 projets au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 135 418 €.

Appel à manifestation d'intérêt : centre bourg de Salins-les-Bains



Après avoir été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêts « centre bourg » la ville de Salins a engagé un groupement réunissant un architecte, un paysagiste, et des opérateurs afin de démarrer les études pré-opérationnelles devant aboutir à la définition d'un projet de revitalisation du centre-bourg. La DDT a apporté son soutien à cette démarche en participant à de nombreux comités de pilotage en charge du suivi des études, de l'élaboration du projet de revitalisation de la ville ; elle a contribué plus particulièrement à la rédaction du cahier des clauses techniques particulières du suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain.

Le projet global de la ville de Salins-les-Bains est avancé et sa traduction en convention de revitalisation valant OPAH-RU devrait être effective avant la fin du 1^{er} semestre 2016.

Rénovation urbaine

La DDT a assuré l'accompagnement des collectivités dans la fin du premier programme de rénovation urbaine sur Dole, Morez, Saint-Claude et Lons-le-Saunier. Cela s'est traduit par une implication forte du service pour instruire les demandes de paiement de subventions pour les opérations de renouvellement urbain. Par ailleurs, le nouveau programme de rénovation urbaine a été lancé. La candidature de Dole, avec le quartier des Mesnils-Pasteur a été retenue comme quartier d'intérêt régional. Dans ce cadre, un travail partenarial a été engagé avec les services de la Communauté d'agglomération du Grand Dole et de la ville de Dole pour rédiger le protocole de préfiguration de renouvellement urbain qui va permettre le lancement des études.

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

En 2015, l'agence nationale de l'habitat a attribué un montant d'aides de 5,6 million d'euros pour des travaux d'amélioration des logements du parc privé. Ces subventions attribuées via les trois délégataires des aides à la pierre ont permis la rénovation de 86 logements de propriétaires bailleurs et de 552 logements de propriétaires occupants.

Accessibilité aux établissements recevant du public (ERP)

Les établissements recevant du public -ERP- (commerçants, professions libérales, établissements publics...) devaient déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour le 27 septembre 2015. L'Ad'ap constitue un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le 27 juillet 2015, la DDT a présenté la nouvelle réglementation accessibilité et démarche Ad'AP à l'Assemblée des Maires du Jura, en préparation de la date de 27 septembre 2015.

L'afflux de dossiers à l'approche de la date du 27 septembre a été géré par les services de la DDT, mais également des deux autres services instructeurs d'ECLA et de la ville de Saint-Claude.

En 2015, la sous-commission départementale d'accessibilité s'est réunie 14 fois pour examiner 297 dossiers (pour comparaison: 42 dossiers en 2013, 52 dossiers en 2014). Cette sous-commission réunit les services de l'État, les représentants d'associations de personnes handicapées, les propriétaires ou exploitants d'établissements. Elle examine les demandes de dérogation de travaux d'accessibilité, et approuve les agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Les commissions d'arrondissement, qui examinent les demandes d'autorisation d'urbanisme (hors ERP de 1^{ère} catégorie) se sont réunies 35 fois pour examiner 188 dossiers (189 dossiers en 2014).

2. Lutter contre l'exclusion

2.1 Garantir l'accueil des demandeurs d'asile

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA)

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile propose aux personnes ayant déposé un dossier à l'office français de protection des réfugiés et des apatrides, une prise en charge durant l'instruction de leur demande. Dans le cadre des appels à projet lancés en 2014 et 2015 pour la création de places pour demandeurs d'asile au niveau national, le Jura a développé l'offre en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) en doublant la capacité d'accueil, passant de 120 places à 250 places autorisées fin 2015 :

- 127 places à Dole
- 20 places à Morez
- 80 places à Arbois, Mouchard, Salins les Bains et Poligny
- 20 places à Lons le Saunier

Le dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) a également été complété avec 12 places à Morez portant la capacité HUDA à 55 places.

2.2 Accompagner l'insertion par l'activité économique (IAE)

En 2015, le Jura compte :

- 12 ateliers chantiers d'insertion (ACI)
- 4 associations intermédiaires (AI)
- 8 entreprises d'insertion (EI)
- 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

L'année 2015 a été marquée par une gestion stabilisée depuis la réforme de 2014. Dans le département du Jura, la politique de l'IAE a permis de financer 482 postes en équivalent temps plein.

➤ Selon la typologie des publics en insertion recrutés dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

	Total effectif en parcours	Hommes %	Femmes %	- 26 ans %	+ 50 ans %
ACI	358	66.76%	33.24 %	19.83%	14.53 %
AI	387	31.52 %	68.48%	25.32%	21.96 %
EI	151	66.89%	33.11 %	23.18 %	13.91 %
ETTI	74	87.84 %	12.16%	32.43 %	13.51 %
TO-TAL	970	54.33 %	45.67 %	23.51 %	17.32%

Chiffres extraits de l'extranet IAE au 20 février 2016

➤ **Selon le statut des publics en insertion recrutés dans les SIAE**

	Total effectif en parcours	dont RSA %	dont TH %	dont ZUS %
ACI	358	50.56 %	12.57%	13.13 %
AI	387	23.26%	9.30%	11.63%
EI	151	46.36%	3.31%	7.95%
ETTI	74	17.57 %	4.05 %	16.22%
Total	970	40 %	9.18 %	11.96 %

Chiffres extraits de l'extranet IAE au 20 février 2016

A l'entrée en ateliers-chantiers d'insertion, environ 50% des salariés en insertion sont dans le dispositif RSA alors qu'ils ne représentent que 40% de l'ensemble des publics des SIAE.

➤ **Sorties vers l'emploi des salariés en insertion issus des SIAE au 31/12/2015**

Type de structure	Sorties en pourcentage			
	Emploi durable CDI -CDD / Intérim + 6 mois et + création d'entreprise	Emploi de transition CDD / Intérim - 6 mois contrats aidés employeur droit commun	Sorties positives Formations pré et qualifiantes/ embauches autre SIAE	Autres sorties
AI	36.3%	14.7%	17.6%	31.4%
ACI	9.5%	9.5%	20.1%	60.8%
EI	13.5%	13.5%	18.8%	54.2%
ETTI	16.9%	40.0%	16.9%	26.2%
Total général	16.1%	14.8%	19.0%	50%

Chiffres extraits de l'extranet IAE au 20 février 2016

➤ **Evolution des sorties positives des personnes en parcours d'insertion**

TOTAL	Sorties dynamiques 2013	Sorties dynamiques 2014	Sorties dynamiques 2015
ETTI	71 %	72.4 %	73.8%
AI	69.4 %	66.6 %	68.6%
ACI	49.7 %	44.5 %	39.1%
EI	47.5 %	38.8 %	45.8%
TOTAL GENERAL	58.6 %	53.7 %	50.0%

Sorties dynamiques = sorties emploi durable + emploi de transition + sorties positives

Le contexte économique défavorable, engendre une baisse du nombre de sorties dynamiques entre 2014 et 2015.

➤ **Les aides aux SIAE en 2015**

Associations montant total	montant conventionnement Etat	Nbre de structures bénéficiaires
ACI dont 747 993 € du CD39	5 535 658 €	12 ACI
AI	83 442 €	4 AI
EI	1 214 601 €	8 EI
ETTI	168 419 €	2 ETTI
FDI	119 000 €	7
TOTAL	7 121 120€	

➤ **Evolution des budgets de l'IAE**

1 302 000 € 1 601 € Dispositifs IAE	2013	2014	2015
ETTI Jura 239 168 €	178 500 €	187 425 €	168 419 €
EI Jura			
AI Jura	83 939 €	88 245 €	83 442 €
ACI Jura	4 718 000 €	5 264 489 €	5 535 658 €
FDI	43 597 €	80 403 €	119 000 €
Total Jura	6 265 217 €	6 924 576 €	7 121 120 €

Le budget de l'IAE connaît une nette augmentation entre 2013 et 2015 de l'ordre de 13.6 %.

3. Renforcer la politique du logement

3.1 Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) : hébergement d'urgence

En 2015, le parc accueil, hébergement et insertion dans le Jura proposait 497 places d'hébergement et en logement adapté ou intermédiaire pour les personnes en danger de rue ou sans logement, soit une augmentation de 9,5 % du parc. :

- 15 places en hébergement d'urgence,
- 49 places en hébergement de stabilisation,
- 93 places en hébergement d'insertion,
- 86 places en résidence sociale, maisons-relais ou résidences d'accueil,
- 54 places en logement intermédiaire.

À ce dispositif, s'ajoutent 6 places d'hébergement d'urgence durant la période hivernale.

38,8 % de ces places sont implantées dans le bassin dolois, 31,6 % à Lons-le-Saunier, 13,7 % à Saint-Claude et 7,75 % à Champagnole.

Le service intégré d'accueil et d'orientation du Jura (SIAO) a traité en 2015 : 2 917 demandes d'hébergement dont 2 547 demandes d'hébergement d'urgence et 370 demandes d'hébergement d'insertion.

Afin de favoriser l'accès au logement autonome ou le maintien en logement, les possibilités d'accompagnement social lié au logement ont été développées. Ainsi, les mesures de 3 à 6 mois d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ont bénéficié en 2015 à 63 ménages, soit 226 mois d'accompagnement en 2015 avec en moyenne un suivi de 3,6 mois.

Hébergement urgence familles :

La demande en matière d'hébergement d'urgence pour des ménages avec enfants demeure en 2015.

Aussi, l'offre d'hébergement d'urgence pour les familles a été complétée par l'ouverture de 4 logements supplémentaires portant cette offre à 17 appartements familles, soit 80 places créées depuis fin 2012.

Politique du logement : mise en place d'un outil de programmation des logements sociaux

Le déploiement de l'outil de programmation de logements sociaux (SPLS), devant permettre la programmation informatique des différentes opérations de construction nouvelles du Logement Locatif Social, a été effectué dans le département en 2015. Plusieurs réunions ont été organisées pour permettre cette mise en place en lien avec les délégataires des aides à la pierre et les bailleurs sociaux. Une charte de gestion commune entre les différents intervenants a été rédigée et transmise à chacun des utilisateurs de SPLS début janvier 2016.

Cet outil a déjà permis la saisie par les bailleurs des opérations pour lesquelles ils sollicitent l'attribution d'agréments pour l'année 2016.

4. Promouvoir la jeunesse et la citoyenneté

4.1 Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours

Les événements tragiques qui ont marqué le début de l'année 2015 ont conduit le gouvernement à renforcer les actions en faveur de la citoyenneté par des mesures ambitieuses auxquelles concourent directement les politiques sportives et de jeunesse. Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 a permis la mise en place ou le renforcement de plusieurs mesures qui s'inscrivent également dans le « plan d'action jeunesse » régional validé en 2013.

Le plan Citoyen du sport, qui vise notamment à accompagner les clubs sportifs, dans une démarche de professionnalisation et d'accès au sport pour tous.

Par exemple : Deux contrats d'emploi d'éducatrices sportives pour promouvoir le sport pour tous et toutes dans les quartiers couverts par un contrat de ville ont ainsi pu être signés par le secrétaire d'État aux Sports, Thierry Braillard, lors de sa visite dans le Jura le 24 septembre 2015.

Le déploiement d'actions qui visent l'accès à l'autonomie :

- pour les plus jeunes, de meilleurs apprentissages scolaires et la découverte de pratiques peu coûteuses (loisirs / vacances / chantiers). Les Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) concernent près de 95 % des élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaires) du Jura.
- pour ceux qui entrent dans l'âge adulte, une promotion de la mobilité locale, l'accompagnement des projets d'accès au logement, d'apprentissage de la décohabitation, d'autonomie financière avec des « jobs », mais aussi l'accompagnement de projets qui visent l'acquisition d'expériences multiples : projets de mobilité internationale, projets culturels, de solidarité ou même de professionnalisation.

4.2 Le service civique



Le renforcement du dispositif "service civique" qui permet à des jeunes d'effectuer des missions proposées par des associations ou des structures publiques agréées, dans le cadre d'un engagement citoyen a permis à 72 jeunes de profiter de ce dispositif en 2015 dans le Jura.

D'ici 2017, chaque jeune qui le souhaite devra pouvoir trouver une mission de service civique adaptée. Les services de l'État dans le département sont donc mobilisés pour accompagner les porteurs de projets (associations / collectivités locales / établissements publics) dans l'élaboration de missions aussi variées que l'aide aux personnes en difficulté, l'accompagnement des personnes âgées, la gestion de la faune sauvage, ou la médiation culturelle.

Ces missions doivent être ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent donner de leur temps au service des autres, mais aussi découvrir de nouveaux secteurs d'activité et être aidés à construire leur projet professionnel. Les tuteurs comme les volontaires bénéficient de formations.

En 2015, plusieurs initiatives (rencontres du service civique, communication auprès des structures concernées, présence lors de manifestations publiques) ont permis de mieux faire connaître le dispositif auprès des jeunes et des structures d'accueil potentielles.

Cette action locale est reconnue puisqu'en 2016, les Préfets de départements pourront agréer localement les missions.

L'offre éducative pour la promotion de la jeunesse et de la citoyenneté se décline en trois axes dans le département du Jura :

Au cœur de la classe pour l'apprentissage de la démocratie



L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté est fait au quotidien dans la classe à travers les enseignements et la pratique de responsabilisation. Quelques éléments structurants :

➤ Enseignement moral et civique (EMC) – Formation des enseignants

Une consultation de tous les enseignants des écoles élémentaires du département a été lancée sur les propositions des programmes d'EMC en 2015. Ces programmes sont devenus effectifs à la rentrée de septembre 2015.

Les enseignants des cycles 2 et 3 ont pu bénéficier de séances d'animations pédagogiques au sein des circonscriptions.

➤ Engagement des élèves

Les élections des délégués sont organisées au sein de chaque établissement. Ces derniers interviennent notamment au sein du conseil de vie lycéenne et peuvent représenter le département au sein du conseil académique de vie lycéenne piloté par le proviseur de vie scolaire.

➤ Une mise en œuvre pédagogique : le débat régulé

Le débat régulé est une modalité d'échange et de débat entre les élèves dans les classes. Il permet de développer les compétences d'argumentation et d'écoute réciproque.

Des animations pédagogiques ont été réalisées en lien avec la maîtrise de la langue française, notamment pour accompagner cette mise en œuvre.

➤ Une école inclusive

La loi de 2005 a posé le principe d'une école scolarisant tous les enfants. Les unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) permettent la scolarisation, dans le premier et le second degrés, d'élèves présentant des troubles analogues au sein de petits groupes :

- 22 dispositifs ULIS école accueillent 221 élèves
- 13 dispositifs ULIS collèges accueillent 141 élèves
- 5 dispositifs ULIS Lycée accueillent 52 élèves

Ces inclusions contribuent à faire évoluer le regard de chacun, à une meilleure acceptation des différences et donc à la mise en œuvre de la dimension « fraternité » de la devise républicaine.

En partenariat pour conduites d'actions éducatives

Au fil des années, l'Éducation nationale a tissé un réseau de partenariat tant avec d'autres services de l'État qu'avec des associations pour une éducation soucieuse d'une implication citoyenne.

➤ Actions de prévention

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité nationale. Des actions sont conduites avec tous les partenaires associatifs et institutionnels présents dans le département aux côtés des équipes enseignantes.

Plusieurs actions ont été menées en 2015 :

- Pour les plus jeunes, le permis piéton et le permis cycliste pour les enfants ont concerné les enfants de 8 à 11 ans. Une exposition ludique sur les comportements à adopter dans la rue ou comme passager de véhicule a concerné des élèves de cycle 2 (7-8 ans).
- Les élèves de 25 collèges et 12 écoles primaires jurassiens ont bénéficié de l'opération citoyenneté dans les transports scolaires.
- En partenariat avec la préfecture et le conseil départemental, un village sécurité routière a été réalisé et mis à disposition des élèves de collèges et de lycées professionnels.

➤ Apprentissage sécurité en lien avec le référent police-gendarmerie

Une demi-journée de formation instaurée par le procureur de la République pour les chefs d'établissement portant sur la problématique des stupéfiants (produits et modes de consommation par les jeunes, définition du travail de suivi avec les référents sécurité) s'est tenue le 16 février 2015. Elle est réalisée avec les référents sécurité dont le rôle est rappelé annuellement dans le cadre des instructions relatives à la scolarité.

Par ailleurs, une relance de la campagne des diagnostics sécurité est opérée dans le département depuis la rentrée de septembre.

➤ Prévention des addictions

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des établissements traitent tous de cette problématique. Ils bénéficient notamment de subventions de la Mission de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA) allouées pour des actions de prévention à destination des élèves au travers d'un partenariat associatif et institutionnel. Ces actions sont mises en œuvre dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

➤ Réseaux sociaux

La multiplication des occurrences en lien avec la communication par voie numérique conduit à donner une place importante à cette problématique. Aussi des financements ont été attribués en 2015 pour mener un projet de prévention des risques d'internet, des jeux vidéos et des réseaux sociaux au collège Louis Bouvier de Saint-Laurent en Grandvaux pour 255 élèves de la 6ème à la 3ème.

➤ Actions mémorielles

Le Jura est un département particulièrement mobilisé dans le cadre des opérations mémorielles. Le concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) a ainsi réuni en 2015 :

- 215 élèves de troisième, répartis sur 8 collèges
- 248 élèves de lycées dans 7 établissements.

Scolarité

L'apprentissage de la citoyenneté se construit tout au long de la scolarité d'un élève.

➤ Parcours citoyenneté

La mise en œuvre du parcours citoyenneté à la rentrée vise à coordonner l'ensemble des actions entreprises et à valoriser l'engagement.

Les actions conduites en 2015 ont été principalement orientées vers la formation d'enseignants du 1er degré pour leur permettre d'accompagner les élèves et comprendre la logique éducative de cette innovation :

- animations pédagogiques pour une formation générale des enseignants du 1er degré
- stage de formation continue pour 30 enseignants du cycle 3 (CM1-6ème) sur la laïcité pour les aider à appréhender les valeurs de la République et la notion de laïcité afin de permettre aux élèves de les intégrer à leur parcours citoyen.

➤ Égalité hommes et femmes

En lien avec la délégation régionale du droit des femmes et l'IA-IPR référent (inspecteur pédagogique régional), la thématique de l'égalité hommes-femmes est développée lors d'actions mises en œuvre dans les établissements scolaires du Jura. Elles portent notamment sur les questions de représentations des métiers, d'accès aux droits.

➤ Responsabilisation

Outre les formations de délégués, la pratique du sport scolaire dans le cadre de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) permet la prise de responsabilités par les élèves.

Des jeunes officiels sont formés afin de prendre en charge des missions liées au sport, notamment d'arbitrage. Les compétitions sont encadrées par ces jeunes.

En 2015, cette formation a concerné 1004 jeunes.



Niveau	Nbr
District	282
Départemental	590
Académique	104
National	1
International	27
Tout général	1004

➤ Assises de la République

Suite aux attentats de janvier, l'Éducation nationale, en lien avec la préfecture du Jura et avec l'aide des sous-préfectures, a organisé trois réunions de concertation dans le cadre des Assises de la République.

Ces réunions se sont tenues en avril 2015. De nombreux partenaires associatifs et institutionnels y ont été invités.

5. Entretenir le devoir de mémoire

L'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) intervient à l'échelon départemental au travers d'un service de proximité ayant en charge l'action sociale et la solidarité, l'attribution de cartes et titres, un guichet unique pour les ressortissants harkis et rapatriés, le soutien aux blessés, le soutien aux concours et expositions, la coordination des cérémonies départementales ainsi que l'action mémorielle.



Le service départemental du Jura est un service de 4 personnes.

L'année 2015 a été marquée par la seconde année de commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, notamment à travers les plantations intermédiaires à la Chênaie du Souvenir en forêt de Chauv (Prix Territoria 2014) et par le 70ème anniversaire de la libération des camps de concentration à travers une importante cérémonie au monument départemental du souvenir de la ville préfecture (photo).

Le comité du centenaire de la 1ère guerre mondiale a labellisé plusieurs projets dont une exposition de cartes postales au conseil départemental du Jura et mis

à l'étude un projet mémoriel à l'échelon du département du Jura et du Doubs permettant de se souvenir de la présence de soldats-bûcherons du « Canadian Forestry Corp » et de militaires américains dans le Jura de 1917 à 1919 pour fournir le front en bois d'œuvre.

Le service départemental de l'ONACVG du Jura a été particulièrement engagé lors de cérémonies particulières non prévues au calendrier mémoriel comme un hommage aux 4 résistants entrés au panthéon lors de la journée nationale de la résistance, ou lors de la remise de croix du combattant le 1er octobre 2015, actant ainsi le changement des critères d'attribution de la croix du combattant.

L'année 2015 a également été le moment du renouvellement du conseil départemental de l'ONACVG du Jura, qui se réunit sous la présidence du préfet du Jura.



A travers sa commission sociale, sa commission mémoire et sa commission porte drapeaux, le conseil départemental réunit les acteurs majeurs de la mémoire et du monde combattant.

En 2015

- Organisation de la seconde journée de solidarité du monde combattant,
- Réception de **595 ressortissants ou titres de la solidarité** et/ou du conseil,
- Attribution de **263 011 € par la commission sociale aux ressortissants**,
- Instruction et attribution de **163 cartes du combattant** (ancien et nouveau régime),
- Instruction et attribution de **478 titres de reconnaissance de la nation**,
- Attribution de **88 cartes de veuve d'anciens combattants**,
- Attribution de **5 cartes de stationnement** pour handicapés,
- Attribution de **3 185 € de subvention monument aux morts**,
- Attribution de **6 462 € au titre de l'organisation de manifestations mémorielles**
- Concours des petits artistes de la mémoire (**6 classes – 144 élèves**),
- Concours national de la résistance et de la déportation,
- Colloque « Simone Michel Levy »,
- Pièce de théâtre « opérette à Ravensbruck »,
- Soutien à voyage scolaire,
- **50 Recherches** historiques et généalogiques,
- **27 prêts** d'exposition pour un total de **541 jours** de présentation

Après les attentats du 13 novembre 2015, l'ONACVG est intervenue afin de contribuer à faire bénéficier les victimes du titre de victime civile de guerre (un mort et un blessé jurassien au Bataclan).

IV. Aménager et préserver durablement le territoire

1. Accompagner les collectivités territoriales

1.1 Rationaliser l'intercommunalité

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) parue le 7 août 2015 prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Elle fixe plusieurs seuils minimum de population qui concernent sept communautés de communes du Jura (CC du pays de St Amour, CC du Val de Sorne, CC des coteaux de la Haute Seille, CC Nord Ouest Jura, CC d'Arbois Pays de Pasteur vignes et villages, CC du Sud Revermont et CC du plateau de Nozeroy).



Le Préfet du Jura a réuni en 2015 à trois reprises la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avant de lui présenter un projet de schéma départemental le 12 octobre 2015. Celui-ci propose de regrouper plusieurs communautés de communes en passant de 22 à 14 structures. Il propose également d'anticiper le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes en supprimant 36 syndicats intercommunaux.

Au 31 décembre 2015, le Jura compte :

2 communautés d'agglomération
22 communautés de communes
165 syndicats intercommunaux dont :

45 syndicats scolaires
39 syndicats des eaux
10 syndicats d'assainissement
4 syndicats d'eau et d'assainissement
6 syndicats d'aménagement hydraulique
12 syndicats forestiers
24 syndicats mixtes fermés
8 syndicats mixtes ouverts
17 syndicats divers

Ce projet de schéma a fait l'objet d'une consultation des collectivités concernées: concernant les communautés de communes le projet a globalement fait l'objet d'un avis défavorable à 56%, et concernant les syndicats intercommunaux d'un avis favorable à 76%.

La CDCI peut modifier le projet de schéma départemental par amendement avant la date du 31 mars 2016, date à laquelle le Préfet doit arrêter le schéma définitif qui sera mis en œuvre dans le courant de l'année 2016.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la constitution les dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permettaient l'adoption d'accords locaux entre les communes membres pour la composition du conseil communautaire d'une communauté de communes ou d'agglomération.

Lorsque le préfet constate que le conseil municipal d'une commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre pour lequel il a arrêté la composition en fonction d'un accord local est partiellement ou intégralement renouvelé, il doit arrêter une nouvelle composition du conseil communautaire par répartition des sièges entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Depuis la décision du conseil constitutionnel, 10 EPCI ayant fait l'objet d'un accord local dans le Jura ont fait l'objet d'une recomposition (les communautés de communes du comté de Grimont, du pays de Salins, Haut Jura St Claude, Bresse Revermont, Pays des Lacs, Plateau de Nozeroy, Petite Montagne, Jura Nord, et les communautés d'agglomération ECLA et Grand Dole).

Accompagnement des intercommunalités dans les démarches de PLUi

En 2015, l'activité de la DDT auprès des intercommunalités en termes de planification intercommunale a été ciblée sur l'accompagnement dans le lancement des démarches de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Aussi, au-delà du Val d'Amour lancé dans la démarche depuis 2012, une intercommunalité a débuté la réalisation de son PLUi (Pays de Salins les Bains), 3 ont prescrit l'élaboration (Jura Nord, Grand Dole, Arcade) et 2 ont été accompagnées (Grandvallièrre, Plaine Jurassienne) dans le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale. D'autres intercommunalités devraient suivre ce mouvement dès 2016.

Accompagnement des syndicats mixtes dans le portage des SCoT

Dans le cadre de la révision-extension du schéma de cohérence territoriale (SCoT) porté par le Pays Lédonien, et de la réalisation du SCoT porté par le Parc naturel régional, la DDT a participé aux différents comités de pilotage et a apporté son expertise technique sur des sujets

relevant de son champ de compétence (porter à connaissance, note d'enjeux, avis sur le projet d'aménagement de développement durable - PADD, etc)

Nouveau conseil aux territoires

La DDT a réalisé et porté en 2015 des diagnostics de territoire à l'échelle des intercommunalités du Jura, présentés aux élus dans le cadre de conférence des maires. Ces réunions ont également été l'occasion de présenter les grands principes de la loi de mars 2014 d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Ces échanges ont permis le partage de la connaissance du territoire avec les élus et techniciens des collectivités, pour les amener vers des projets de territoires ou la réalisation de documents de planification à l'échelle intercommunale. La DDT a ainsi accompagné la mise en place de 5 projets de territoires intercommunaux actuellement en cours de réalisation (Jura Nord, Bresse Revermont, Pays des Lacs, Région d'Orgelet et Haut-Jura Arcaide)

Des conseils aux communautés de communes ont également été apportés pour favoriser l'émergence de projets respectueux de l'environnement et de projets de territoire. Par exemple, la ville de Morez a été accompagnée par la DDT pour l'évaluation du label EcoQuartier, en lien avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). La DDT a également contribué à la commission particulière du débat public sur les questions relatives aux procédures liées à l'urbanisme et à l'environnement, pour le projet de Center Parcs de Poligny organisé entre avril et septembre 2015.

Les chargés de mission territoriaux de la DDT, en lien avec la préfecture et les sous-préfectures, ont aidé au montage de dossiers en réponse à des appels à projets ou appel à manifestations d'intérêts nationaux ou régionaux. La DDT a également piloté une expérience d'atelier des territoires sur le secteur de Tavaux-Damparis en juin 2015, avec l'appui de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de l'écologie.

Accompagnement du transfert de la compétence droit du sol



En application de la loi ALUR, au 1er juillet 2015, les communes compétentes faisant partie des cinq com-

munautés de communes de plus de 10 000 habitants du Jura ont repris l'instruction des actes d'urbanisme, ce qui représente 100 communes (celles faisant partie d'ECLA avaient anticipé cette date en reprenant l'instruction au 1er septembre 2014).

La DDT a assuré un appui technique à la mise en place des centres d'instruction des collectivités: ECLA, Grand Dole, Communauté de communes de Champagnole Portes du Haut-Jura, Saint-Claude. Cet appui s'est matérialisé par l'aide au recrutement, à la formation des nouveaux agents employés par les collectivités et à la mise à disposition des documents-types.

Par ailleurs, le réseau ADS État-Collectivités associant l'ensemble des services instructeurs est bien implanté et son action s'est renforcée en 2015 pour accompagner ce transfert.

Préparation du transfert de la compétence « gestion de l'eau des milieux aquatiques et protection contre les inondations » (GEMAPI)

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 attribue une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des Inondations (GEMAPI). Le transfert de compétence doit être réalisé au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé et le plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée Corse approuvés respectivement le 3 et le 7 décembre 2015 identifient pour le département du Jura 3 secteurs prioritaires où :

- la création ou la modification de périmètre d'établissement public territorial de bassin (EPTB) ou d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) doit être étudiée: Vallée de l'Ain et affluents, bassin versant de la Seille, Vallée du Doubs et de la Loue.
- les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risques importants d'inondation et les enjeux de restauration physique convergent fortement : Vallée du Doubs et de la Loue.

Afin d'informer les présidents des EPCI à fiscalité propre auxquels incombera cette nouvelle compétence GEMAPI, le Préfet du Jura a souhaité les réunir le 27 octobre 2015. Des réunions territoriales sur les secteurs prioritaires identifiés seront organisées en début d'année 2016 afin de poursuivre la concertation.

1.2 Le déploiement de la dématérialisation entre les collectivités et les comptables publics

Bilan de l'année 2015

La modernisation des relations entre les collectivités et les comptables publics présente des enjeux d'efficacité importants.

La dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives (PJ) concerne 76 % des budgets au 31 décembre 2015.

Cela représente plus de 2 millions de feuilles A4 économisées par an, soit 4 300 ramettes de feuilles A4 ou encore une pile de 240 mètres de hauteur.

Concernant le partenariat entre les collectivités locales et la DDFIP, 17 conventions ont été signées dans le Jura au cours de l'année 2015.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, ces démarches volontaristes entre une collectivité, son comptable et la DDFIP visent à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers.

Perspectives 2016

Le déploiement de la dématérialisation totale (jusqu'à la signature électronique) sera poursuivi au bénéfice du maximum de collectivités.

L'année 2016 sera marquée par la préparation de la mise en place, par les collectivités locales, de la **facturation électronique au 1^{er} janvier 2017**.

1.3 L'organisation des élections départementales et régionales

Élections des conseillers départementaux



Le nouveau découpage a pu être source de difficultés dans les communes à cheval sur 2 cantons. Cette nouveauté a également fait naître des modalités d'organisations nouvelles concernant l'acheminement des procès-verbaux de chaque commune aux communes chefs-lieux de cantons chargées de la centralisation des résultats.

En effet, dans le département du Jura les distances sont souvent importantes au sein des nouveaux cantons avec des conditions climatiques parfois délicates au mois de mars.

➤ Recueil des candidatures

Le recueil des candidatures a été réalisé en préfecture. Un dispositif de prise de candidatures de taille suffisante pour permettre de faire face au nombre des candidats et au rythme des candidatures a été mis en place,

L'organisation de l'accueil et du recueil des candidatures a nécessité la mobilisation d'une dizaine d'agents volontaires qui ont été formés au recueil de candidature pour renforcer l'équipe dédiée en cas de forte affluence. La prise de candidature s'est déroulée de manière satisfaisante.

Avant le premier tour, 64 candidatures ont été recueillies pour 17 cantons à pourvoir, soit un ratio de 3,8 binômes de candidats par canton. Le flux des candidatures a été régulier durant la période de dépôt à l'exception du premier jour.

À l'issue du premier tour, un seul canton a été pourvu.

Entre les deux tours, tous les candidats potentiels ont déposé leur candidature. On a dénombré 7 triangulaires au second tour sur les 16 cantons restant à pourvoir soit 43,75%.

➤ Organisation de la mise sous pli de la propagande électorale

Chacune des 17 communes chefs-lieux de cantons a signé une convention avec la préfecture afin d'organiser la mise sous pli de la propagande électorale de la circonscription.

17 commissions de propagande ont donc été installées dans lesquelles figuraient une majorité de secrétaires de mairie qui n'avaient pas d'expérience dans ce domaine.

Les écueils les plus graves, liés au renouvellement général et à la coexistence de 2 cantons sur la même commune, ont été évités.

L'envoi de la propagande électorale demeure une opération lourde et source potentielle de contentieux.

➤ Soirées électorales

Le recueil des résultats, fortement simplifié par l'enregistrement préalable des candidatures dans l'application **Élections**, n'a pas rencontré de difficultés particulières.

En conclusion, le scrutin n'a pas fait apparaître de difficultés majeures pour le département du Jura, notamment grâce à l'appui du bureau des élections et des études politiques (BEEP) du ministère.



Lors de ce scrutin, le département du Jura n'avait pas en charge l'enregistrement des candidatures. De ce fait, et outre les opérations de mise à disposition du matériel électoral et de conseils aux maires, l'organisation du scrutin au niveau local était constituée principalement des 2 étapes suivantes :

- La mise sous pli et diffusion de la propagande et son contrôle par la commission de propagande,
- La centralisation des résultats en soirée et leur vérification par la commission de recensement des votes les 7 et 14 décembre 2015.

S'agissant des travaux de la commission de propagande, la préfecture du Jura a reproduit pour cette élection le dispositif habituel : la mise sous pli a été réalisée en régie et pour partie avec l'aide d'une association d'insertion qui a démontré, ses capacités à gérer la tâche qui lui était confiée et justifié la confiance qui lui est accordée.

S'agissant du scrutin et des résultats en soirée, et la notion de bulletin blanc : de nombreuses confusions entre bulletins blancs et bulletins nuls ont été relevées par la commission de recensement et ont donné lieu à des rectifications.

La centralisation des résultats en soirée via l'application « élections » s'est une nouvelle fois très bien passée grâce à une application plus performante. La préfecture du Jura a pu compter, sur le soutien du bureau des élections du ministère de l'intérieur. Les relations avec le ministère se font de plus en plus en temps réel.

Il en est de même à présent avec nos principaux interlocuteurs que sont les maires et surtout les secrétaires de mairie : l'information passe de plus en plus par la voie de la messagerie. Pour autant, un certain nombre de documents font encore l'objet d'un envoi papier : envoi du matériel électoral, envoi des paquets de bulletins, retour des listes électorales : cette partie reste encore lourde, notamment quand les délais sont contraints, spécialement entre les 2 tours. En cas de besoin, tous les services de la préfecture ont alors été mobilisés.

Les échanges d'informations avec la préfecture chef-lieu de région ont été fluides.

Le nombre de votes par procuration enregistrés pour le département du Jura à l'occasion des élections régionales est de 1 728 pour le 1^{er} tour et 3 020 pour le second tour.

1.4 Soutenir financièrement les territoires

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2014

LA DETR

Dotation d'équipement des territoires ruraux



La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), permet à l'État de soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements.

Les chiffres clés

238 dossiers ont été reçus émanant de 161 collectivités,

163 dossiers ont été retenus concernant 124 collectivités.

75 dossiers n'ont pas été retenus au titre de la DETR 2015, toutefois cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas reçu une suite favorable.

En effet, ces **75 dossiers** se décomposent de la manière suivante :

- **10 dossiers** ont bénéficié du plan de relance BTP régional pour un montant d'investissement global de 2 330 087€ qui a généré 911 037€ de subvention
- **2 dossiers** ont bénéficié de financement via le contrat de plan Etat/Région (FNADT).

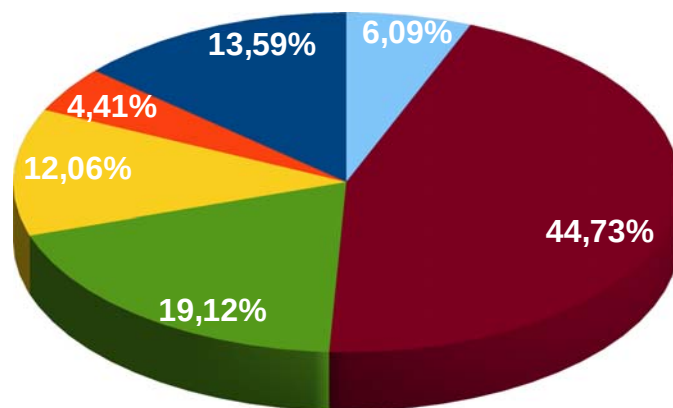
Cela porte le pourcentage de dossier satisfait à **73.5 %**

Pour le département du Jura l'enveloppe DETR pour 2015 était de **8 757 779 €**.

L'enveloppe **DETR 2015 via ces 163 dossiers** a permis un investissement de près de **24 millions** d'euros soit un effet multiplicateur de 3.

Six axes prioritaires avaient été définis par la commission des élus pour 2015 :

Nbre dossiers	Montant Investissement	Montant DETR	%
Maisons de santé			
5	4 993 927 €	1 189 851 €	13,59
Etude de faisabilité – Ingénierie Territoriale			
27	1 004 364 €	386 681 €	4,41
Projet à vocation économique			
4	3 005 886 €	1 056 583 €	12,06
Bâtiments scolaires			
24	4 142 709 €	1 674 647 €	19,12
Autres Bâtiments publics			
<u>Accessibilité :</u>			
23	1 503 555 €	590 863 €	6,74
<u>Patrimoine :</u>			
19	1 218 705 €	379 774 €	4,34
<u>Divers :</u>			
41	6 433 862 €	2 947 018 €	33,65
Total 83	9 156 122 €	3 917 655 €	44,73
Travaux urgent sécurité			
20	1 661 997 €	532 362 €	6,09
Total 163	23 972 530 €	8 757 779 €	100 %



- Maisons de santé
- Etude de faisabilité économique
- Projet à vocation économique
- Bâtiments scolaires
- Autres bâtiments publics
- Travaux urgents sécurité

Bilan 2015 des concours financiers aux collectivités
CONCOURS FINANCIERS

Aides au fonctionnement	2014	2015	Evolution en %
<i>DGF des communes (1)</i>			
	49558631	44481269	-10,25
<i>DGF des EPCI (dotation interco et dotation compensation)</i>			
	21028976	18912443	-6,82
<i>DGF Département</i>			
	52 873 670	49 269 333	-6,82
<i>DNP - Dotation Nationale de Péréquation</i>			
	1797515	2 003 606	11,47
<i>DSI - Dotation spéciale instituteurs</i>			
	14040	11 232	-20,00
<i>DEL - Dotation élu local</i>			
	1 259 550	1 273 836	1,13
Sous-total	126 532 382	115 951 719	-8,36
Aides à l'investissement	2014	2015	Evolution en %
<i>DETR</i>			
	6 115 232	8 757 779	43,21
<i>DGE des départements (3)</i>			
	1 518 836	1 520 207	0,09
<i>FNADT- Fonds national d'Aménagement de Développement du Territoire</i>			
	800 474	460 634	-42,45
<i>FNADT Massif</i>			
	599 404	280 160	-53,26
<i>TDIL - Réserves parlementaires</i>			
	1 024 826	563 815	-44,98
<i>Fonds d'aide à l'investissement des SDIS</i>			
	0	0	
<i>FCTVA - Fonds de compensation de la TVA</i>			
	22 144 591	24 671 970	11,41
<i>Produit des amendes de police (sécurité routière) + radars automatiques</i>			
	1 571 515	1 409 955	-10,28
<i>compte d'affectation spécial "Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale" (FACE)</i>			
	2 618 000	2 613 000	-0,19
Sous-total	36 392 878	40 277 520	10,67
<i>Financement des accroissements de charge résultant des transferts de compétence</i>	2014	2015	Evolution en %
<i>DDEC - Dotation Départementale d'Équipement des Collèges</i>			
	1 259 991	1 259 991	0,00
<i>DGD du département - Dotation Générale de Décentralisation</i>			
	1 691 891	1 691 891	0,00
<i>DGD urbanisme - Dotation Générale de Décentralisation</i>			
	207 622	149 888	-27,81
<i>DGD Aéroports - Dotation Générale de Décentralisation</i>			
	19 422	19 422	0,00
<i>DGD transport urbain - Dotation Générale de Décentralisation</i>			
	24 757	24 757	0,00

<i>Dotation titres sécurisés</i>			
	80 840	80 840	0,00
<i>FMDI - Fonds Compensation pour l'Insertion</i>			
	1 494 161	1 398 164	-6,42
<i>TIPP (Compensation RMI - RSA)</i>			
	9 723 863	9 723 863	0,00
Sous-total	14 502 187	14 348 456	-1,06
<i>Fonds de péréquation</i>	2014	2015	Evolution en %
<i>FDPTP - Fonds Départemental de Péréquation Taxe Professionnelle (répartition aux collectivités décidée par le conseil général)</i>			
	1 830 523	1 675 991	-8,44
<i>Fonds de péréquation des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement réparti aux communes de - de 5 000 habitants</i>			
	3 181 081	3 546 295	11,48
<i>DMTO - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements reversé au département du Jura</i>			
	1 917 398	1 936 187	0,98
<i>FSD - Fonds de solidarité en faveur des départements</i>			
	731 034	713 698	-2,13
<i>FDACR - Fonds Départemental d'Adaptation au commerce rural</i>			
	0	0	
<i>FNGIR - Fonds national de garantie individuel des ressources</i>			
	8 189 397	8 189 397	
<i>FPIC - Fonds de péréquation intercommunale (2)</i>			
	1 687 855	2 261 781	34,00
Sous-total	17 537 288	18 324 349	4,49
<i>Compensation des exonérations</i>	2014	2015	Evolution en %
<i>DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</i>			
	9 372 304	9 372 304	0,00
<i>Allocations compensatrices 4 taxes versées aux collectivités</i>			
	11 585 550	10 763 420	-7,10
Sous-total	20 957 854	20 135 724	-3,92
Total général	215 922 589	209 037 768	-3,19

(1) La **DGF des communes** comprend:

- . la dotation forfaitaire
- . la dotation de solidarité urbaine
- . la dotation de solidarité rurale
- . la dotation touristique

(2) **FPIC 2015** - La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour les reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés.

- Prélèvements 2015 : 16 epci concernés pour un total de 1 725 909 €
- Versements 2015 : 10 epci concernés pour un total de 2 261 781 €

À noter, le 4ème trimestre de la « DGE DEPARTEMENT » n'est connu qu'en mai N+1

Feder 2015 – programme 2007-2013

La dernière convention pour la DDT du Jura dans le cadre du programme 2007-2013 du FEDER a été signée le 18 décembre 2015 avec l'office public de l'habitat (OPH) du Jura pour la réhabilitation de 72 logements à Lons-le-Saunier pour un montant d'aide de 247 743 €. Sur l'année 2015, 2 paiements de solde ont été effectués en 2015 à Montmorot et à Saint-Claude pour des réhabilitations énergétiques avec mise aux normes BBC.

2. Préparer la transition écologique et énergétique

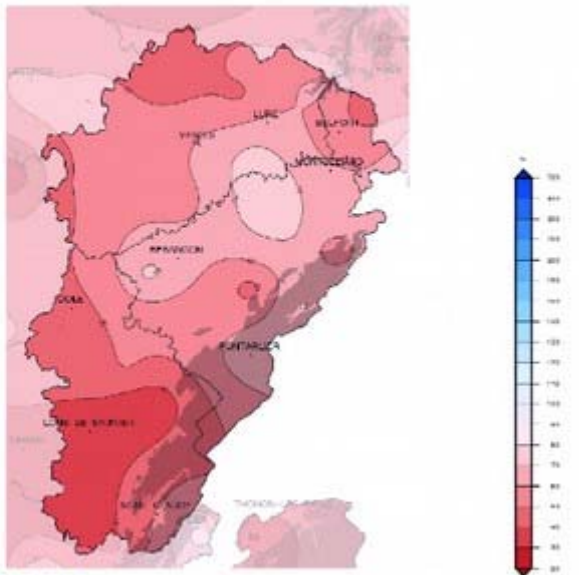
2.1 Protéger les ressources naturelles et préserver la biodiversité

Gestion de la sécheresse, participation à la cellule d'alerte Ain

Le département du Jura a connu à l'été 2015 une saison d'étiage marquée avec des précipitations globalement déficitaires du mois de juin au mois de septembre. Pendant cette période sensible, plusieurs suivis ont été réalisés : suivi météorologique, suivi du niveau des nappes, suivi du débit des cours d'eau et une vigilance particulière a été apportée au suivi de la cote touristique de Vouglans. Des réunions hebdomadaires de la cellule de veille sécheresse ont été organisées.

Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations
Franche-Comté

Été 2015



Le 16 juillet 2015 le préfet a réuni le comité sécheresse. Ce comité réunit les professionnels et usagers de la ressource en eau lorsque, face à une insuffisance éventuelle de la ressource en eau en période d'étiage, le préfet est amené à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en application de l'article L.211-3 II-1 du code de l'environnement.

ment.

Deux arrêtés préfectoraux portant restrictions provisoires des usages de l'eau ont été pris respectivement le 10 juillet 2015 (niveau d'alerte pour l'ensemble du département) et le 29 juillet 2015 (niveau alerte renforcée pour la haute chaîne du Jura). L'arrêté préfectoral abrogeant les dispositions des arrêtés précédents a été pris le 25 septembre 2015.

Pour une bonne gestion amont aval du bassin versant de l'Ain, une cellule d'alerte Ain à laquelle participent l'État et les différentes parties prenantes a été mise en place. Le travail en concertation avec les acteurs de l'aval du bassin versant vise à préserver la santé du cours d'eau et concilier les différents usages qui lui sont liés : agriculture, tourisme, pêche, ... Cette cellule d'alerte s'est réunie 12 fois pendant la période de sécheresse et a proposé aux préfets du Jura et de l'Ain 4 arrêtés d'autorisations de lâchers d'eau (du 3 au 5 juillet, du 21 au 22 juillet, du 6 au 7 août et du 20 au 21 août), mobilisant un total de 23 millions de mètres cubes d'eau, afin de préserver un bon état des cours d'eau et diminuer les risques pour la population piscicole en aval du lac de Vouglans, sans impacter sa cote touristique.

Protection des troupeaux contre la prédation

Le département du Jura a connu quelques attaques de loup sur 2 exploitations agricoles en 2013 et 2014. Dans le cadre du dispositif du Plan de Développement Rural Régional Franche-Comté, des crédits peuvent être mobilisés pour le financement de la mesure de protection des troupeaux contre la prédation.



Par arrêté du 27 février 2015 fixant la liste des communes où des mesures de protection des troupeaux contre les grands prédateurs pourront être financées au titre de l'année 2015, le préfet du Jura a souhaité ouvrir cette mesure aux éleveurs afin qu'ils puissent se prémunir contre le risque de prédation. Cet arrêté fait suite à une sollicitation de la profession agricole et avait reçu un avis favorable au Comité Départemental de Suivi des Grands Prédateurs du 16 janvier 2015. Sur un total de 73 éleveurs professionnels recensés sur le département, 45 éleveurs sont concernés par le dispositif.

En 2015, 9 éleveurs ovins (soit 28 % des éleveurs susceptibles d'être concernés par la mesure) ont déposé une demande de subvention, ce qui représente un total de 3 163 ovins (soit 58 % du cheptel) concernés par des actions de protection sur les 5 497 ovins présents dans les zones concernées pour un montant de subventions s'élevant à 37 000 € (fonds européens et État).

2.2 Préserver l'environnement

Activité du CODERST

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eau minérales naturelles, de piscines et baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

En 2015, le
CODERST s'est réuni
9 fois pour étudier
43 dossiers.

Les énergies renouvelables



➤ Accompagnement des collectivités sur les énergies renouvelables

L'année 2015 a été marquée par l'accompagnement des candidats et lauréats (3 lauréats et 1 « territoire en devenir ») à l'appel à projets national « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), pour le montage des dossiers et de la convention de financement.

La DDT a également accompagné, aux côtés de l'unité territoriale du Jura de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les projets d'Éoliennes à Sermange-Gendrey (Jura Nord),

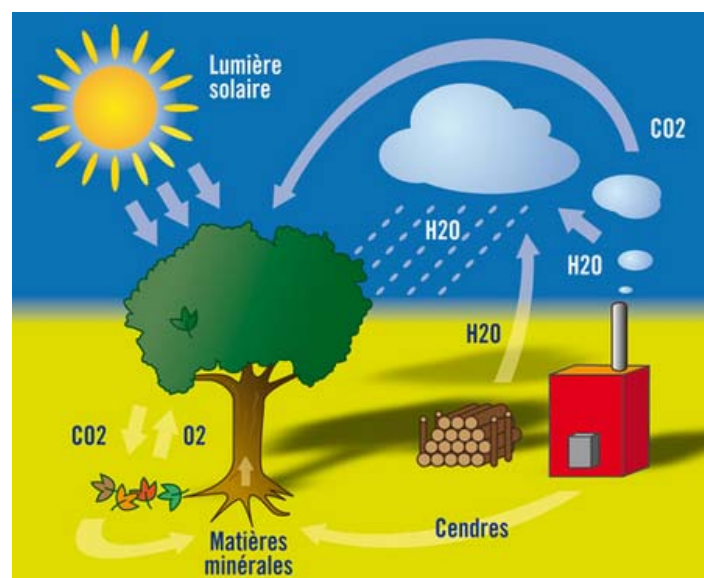
de Champagne (Nord-Ouest-Jura), notamment sur l'articulation des procédures liées à ces projets. De plus, une action de sensibilisation a été menée auprès des collectivités incitant au recours aux énergies renouvelables au sein de leur projet de développement (méthanisation, photovoltaïque, etc.), et ce dans le cadre du portage de la loi de transition énergétique du 17 août 2015.

➤ Eolien



A l'issue d'une procédure ayant conduit à adapter le projet aux contraintes environnementales locales, le 1^{er} parc éolien du Jura a été autorisé par arrêté préfectoral du 3 juillet 2015. Il comprend 6 éoliennes qui seront implantées sur le territoire de la commune de Chamole, pour une puissance totale de 18 MW.

➤ Biomasse



Par arrêté préfectoral du 19 mai 2015, une unité industrielle de méthanisation a été autorisée sur la commune de Brevans, avec une capacité de traitement de 97,5 tonnes par jour. Cette installation a vocation à transformer des déchets agricoles produits localement en bio-méthane valorisé dans le réseau de distribution de gaz ou par cogénération.

V. Moderniser l'Etat

1. Simplifier le service rendu aux usagers en préfecture et sous-préfecture

1.1 Poursuivre la démarche de simplification des démarches administratives

L'organisation des épreuves du permis de conduire en 2015

L'année 2015 est marquée par une forte hausse de l'activité éducation routière avec une amélioration générale du taux de réussite et une baisse des délais.

5 839 ETG (épreuve théorique générale) passées avec un taux de réussite (en première présentation) de 71,66 % (contre 75,81 % pour le niveau national).

5 497 permis B passés avec un taux de réussite (en première présentation) de 69,02 % (contre 60,21 % pour le niveau national).

1 024 examens moto (A1, A2 et A) passés avec un taux de réussite (en première présentation) de 79,19 % (contre 77,92% pour le plan national).

849 examens poids lourds (marchandises et voyageurs) passés avec un taux de réussite (en première présentation) de 90,04 % (contre 84,3 % pour le plan national).

Plate-forme départementale de traitement des cartes nationales d'identité (CNI)

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et des services de l'État, la sous-préfecture de Dole s'est vu confier depuis le 1er avril 2015 l'ensemble des tâches relatives à l'instruction et à la saisine des cartes nationales d'identité pour le département du Jura.

Cette centralisation a permis de renforcer l'expertise du service instructeur et d'harmoniser le traitement des demandes, sans que cela n'entraîne de conséquences néfastes pour les usagers, les 544 communes du département étant restées leur point de contact habituel.

Pour faire face à cette montée en charge, la sous-préfecture s'est engagée dans la remise à plat de l'organisation de ses services, modifiant par concertation les attributions de chacun de ses agents. Elle a également pu bénéficier du renfort d'un nouvel agent de catégorie C depuis le 1er juin 2015. L'activité CNI consomme aujourd'hui 2,4 ETP, réparti entre 5 agents.

Le transfert de l'ensemble de l'activité CNI départementale vers la sous-préfecture de Dole est aujourd'hui une réussite. Une période d'acquisition de cette

nouvelle technicité métier a été évidemment nécessaire pour les agents concernés, qui ont tous bénéficié de stages de formation.

Aujourd'hui, le délai de traitement d'une demande de CNI est de moins de 4 jours (3,50 jours en janvier 2016), contre 4,72 jours en janvier 2015 et 8,45 jours en avril 2015 au moment de la prise de compétence de la plate-forme doloise.

On a pu également noter une augmentation importante du nombre de dossiers incomplets, renvoyés aux communes pour défaut de pièces constitutives. Cette hausse du degré d'exigence dans l'acceptabilité des dossiers est aujourd'hui intégrée par l'ensemble des acteurs.

Le service rendu aux usagers du Jura dans le traitement de leurs demandes de CNI, tant en termes de qualité que de délais, a ainsi été amélioré

Les chiffres clés

délivrance des titres	Nombre de titres	Délais d'attente guichet (en min)	Délais de traitement (en jours)
CNI	14 551	X	5,4
Titres de séjour (1ères demandes)	1595	X	84
Certificats d'immatriculation	55535	16	3
Permis de conduire	9985	19	1,6

Saisine par voie électronique (SVE)

Depuis le 7 novembre 2015, les usagers (particuliers, professionnels ou associations) peuvent adresser en ligne aux services de l'État dans le département une demande, une déclaration, un document ou une information via l'onglet « Saisir les services de l'État » situé en première page du site internet de la préfecture.



Ce service, facultatif, gratuit et sécurisé présente des avantages tant pour l'utilisateur que pour l'administration. Il constitue une opportunité pour moderniser notre relation à l'utilisateur, favoriser la proximité et s'inscrire dans une démarche écoresponsable (0 papier, 0 encre, 0 déplacement).

Plus particulièrement, pour l'utilisateur, cette dématérialisation permet de :

- Saisir à toute heure et en tout lieu l'administration (accessibilité),
- Gagner du temps (pas d'attente au guichet, pas de trajet),
- De bénéficier d'un traitement rapide de sa demande (engagement des services à apporter un premier niveau de réponse sous 7 jours ouvrés),

Plus spécifiquement, pour l'administration, cet outil présente des capacités de traçabilité des dossiers, de stockage et d'archivage numérique appréciables. Par ailleurs, il sécurise juridiquement les échanges par la délivrance d'accusés de réception en tout point conformes aux obligations réglementaires.

La labellisation Qualipref 2.0



La préfecture du Jura a obtenu le label « Qualipref 2.0 » à la suite de l'audit réalisé par l'organisme indépendant AFNOR le 11 septembre 2015. Elle fut ainsi parmi les 12 premières préfectures françaises à renouveler son engagement en faveur de la qualité de l'accueil, priorité gouvernementale traduite dès 2012 dans le programme de modernisation de l'action publique (MAP). En effet, la préfecture du Jura s'inscrit dans un historique bien ancré en la matière (certification Quali cartes grises dès 2005, Qualipref en 2013 et Qualipref 2.0 en 2014).

Les chiffres clés

Taux d'appel perdu au standard en heures d'ouverture des services inférieur :

< 0,15 %

Taux de réponses aux courriels en moins de 5 jours ouvrés :

99,8 %

Délais moyens d'attente aux guichets :

- **16 minutes aux cartes grises,**
- **21 minutes aux permis de conduire,**
- **11 minutes au séjour des étrangers.**

Taux de satisfaction global des usagers par rapport à nos services : **90 %**

Outre la qualité de service offerte aux usagers, ce label consacre l'engagement de chacun des agents dans une démarche continue d'amélioration et de simplification.

La démarche Qualipref se veut participative (agents et usagers sont acteurs de cette démarche via leur participation à des groupes de travail ou à des enquêtes de satisfaction) et multicanale (engagements portant à la fois sur l'accueil physique et téléphonique, courriers, courriels, site internet et le compte Twitter des services de l'État dans le Jura).

En 2015, une dimension électronique a été ajoutée à l'évaluation de l'accueil des usagers : le service des permis de conduire informe désormais par SMS les usagers de la réception de leur titre en préfecture, le bureau du séjour et des nationalités offre la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne via le site internet de la préfecture, les démarches relatives aux manifestations sportives peuvent être réalisées de façon entièrement dématérialisées...

2. Communiquer numériquement

Mise en place d'un compte Twitter et d'un compte Facebook

Le 21 janvier 2015, la préfecture du Jura a ouvert un compte Twitter des services de l'État dans le Jura (@Prefet39).

Complémentaire du site internet des services de l'État dans le Jura www.jura.gouv.fr, ce compte permet de relayer l'actualité du préfet aux citoyens et les politiques du gouvernement ; d'informer les citoyens sur la vie des services de l'État et de disposer d'un moyen de communication efficace en cas de crise.

Le groupement de gendarmerie du Jura est également présent sur les réseaux sociaux, depuis le 9 janvier 2015, avec leur page Facebook « **Gendarmerie du Jura – Organisme gouvernemental** ». Cette dernière a notamment pour objectif de renforcer la proximité de la gendarmerie avec la population, ainsi que de prévenir et alerter les citoyens.

Pour rappel, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Jura dispose depuis le 22 août 2014, d'un compte Facebook « **SDIS du Jura – Officiel** ».



Préfecture du Jura
Bureau de la Communication Interministérielle
Téléphone : 03.84.86.84.00
Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr



@Prefet39